

PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU

JEUDI 12 FEVRIER 2015

Extrait du Registre des Délibérations Conseil Municipal du

Jeudi 12 février 2015

Début de séance : 19h00

Nombre de membres du Conseil Municipal

En exercice : 35
Présents : 31
Représentés : 4
Absent : 0

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 12 février, les membres composant le Conseil Municipal de CHARENTON-LE-PONT, régulièrement convoqués, le vendredi 6 février 2015, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Jean-Marie BRETILLON**.

Mme Valérie FRUAUT a été désignée Secrétaire de Séance.

GROUPE CHARENTON DEMAIN	
<u>Etaients présents :</u>	<u>Etait représenté :</u>
M. Jean-Marie BRETILLON	M. Pierre MIROUDOT
M. Hervé GICQUEL	Mme Clotilde CERTIN
Mme Marie-Hélène MAGNE	Mme Rachel GRUBER
M. Patrick SEGALAT	Mme Samira MOLINA
Mme Chantal LEHOUT-POSMANTIER	
M. Benoît GAILHAC	
Mme Valérie FRUAUT	
M. Jean-Pierre CRON	
Mme Caroline CAMPOS	GROUPE CHARENTON AVANT TOUT
M. Pascal TURANO	M. Gilles-Maurice BELLAÏCHE
M. Michel VAN DEN AKKER	Mme Alison UDDIN
M. Jean-Marc BOCCARA	M. Loïc RAMBAUD
M. Sylvain DROUVILLE	
Mme Valérie LYET	
M. André ROURE	GROUPE POUR CHARENTON, L'HUMAIN ET
Mme Nicole MENOÙ	L'ÉCOLOGIE
Mme Isabelle OBENANS	Mme Emilie BERTRAND
M. Jean-Manuel FAINTUCH	
Mme Véronique GONNET	GROUPE CHARENTON AMBITION
Mme Adra EL HARTI	Mme Chantal GRATIET
Mme Florence MEUNIER	
M. Joël MAZURE	
Mme Delphine HERBERT	
M. Stéphane CARREL	
Mme Gabriela KADOUCH	
M. Fabien BENOIT	

M. Pierre MIROUDOT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. Hervé GICQUEL, Premier Maire-Adjoint.
Mme Samira MOLINA, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. Patrick SÉGALAT, Maire-Adjoint.
Mme Rachel GRUBER, Conseillère Municipale, a donné pouvoir Mme Adra EL HARTI, Conseillère municipale.
Madame Clotilde CERTIN, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Mme Valérie FRUAUT, Maire-Adjoint
M. Gilles-Maurice BELLAÏCHE, Conseiller Municipal, est parti à 21h30 après l'étude du point 9 et a donné pouvoir à Mme Alison UDDIN.

Fin de séance : 21 h 50

SOMMAIRE

<i>SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2015</i>	5
1° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014.....	9
2° – LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	9
<u>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</u>	11
3° – SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION PARISIENNE (SAERP) – RENFORCEMENT DES MODALITES D'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE ET MODIFICATIONS DE DIVERSES DISPOSITIONS.....	11
4° – REGLEMENTATION DE LA GESTION DES PLACES DE STATIONNEMENT MISES A DISPOSITION DE CERTAINS AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS :.....	12
- FIXATION DU TARIF DE FACTURATION DU BADGE D'ACCES EN CAS DE NON-RESTITUTION PAR UN AGENT QUITTANT LA COLLECTIVITE,.....	12
- FIXATION DU TARIF DE REFACTURATION EN CAS DE VOL, PERTE OU REFACTURATION.	12
<u>DIRECTION DU PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE</u>	13
5° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE CONSEIL GENERAL POUR LA RENOVATION DES TROTTOIRS ET LA MISE EN SECURITE DES PIETONS SUR L'AVENUE DE LA LIBERTE ET LA RUE DE PARIS.....	13
6° – MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION FIXANT LES DROITS DE VOIRIE 2015 PAR LE RAJOUT D'UN TARIF POUR L'INSTALLATION DE MANEGES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.	13
7° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN CHALET SUR LE STADE HENRI GUERIN.	14
<u>DIRECTION DES FINANCES</u>	15
8° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.	15
9° – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.....	15
<u>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES</u>	41
10° – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA COMPTABLE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES.	41
11° – MAJORATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DE NUIT.....	42
12° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.	43
<u>DIRECTION FINANCIERE DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA PETITE ENFANCE</u>	45
13° – MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS.	45
14° – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AIDE A L'INVESTISSEMENT ACCORDEE PAR LA CAF POUR LA CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTS MATERNELS.	46
<u>DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'EDUCATION</u>	47
15° – NOUVEAUX SECTEURS SCOLAIRES MATERNELS A COMPTE DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015 : CREATION DE ZONES TAMPONS.....	47

<u>DIRECTION JEUNESSE, ANIMATION, SPORTS</u>	48
16° – APPROBATION DU PROJET « CINEMA SUR LES QUAIS » ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AFFERENTE.	48
17° – APPROBATION DE LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » RELATIF A L’ACCUEIL ADOLESCENT SIGNEE ENTRE LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA VILLE.	48

Ville de Charenton-le-Pont

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. BRÉTILLON, Maire de Charenton-le-Pont.

M. BRÉTILLON. – *(M. BRÉTILLON procède à l'appel et nomme Mme FRUAUT Secrétaire de séance.)*

J'ai quelques informations à vous donner.

Le Plan Vigipirate, qui devait être maintenu au niveau « alerte attentat » jusqu'au 12 février, a été prorogé jusqu'au 2 mars.

Nous avons eu un don de six lithographies d'un peintre dont le nom ne vous est peut-être pas inconnu : il s'agit de Jean CARZOU. Je suis assez ami avec son fils, Jean-Marie CARZOU, qui a manifesté la volonté de faire don à la Ville de six lithographies de son père. Deux sont ici : vous reconnaissez peut-être son style, qui ressemble tout à fait à Buffet, auquel il est plutôt antérieur, d'ailleurs. Il s'agit du « Palais des mirages » et d' « Une escale à Nice ».

Nous avons fait l'acquisition d'une œuvre d'Isabelle BONZOM, qui est un peintre charentonnais. Cette œuvre s'appelle « Poilu, I – Coup de grâce ». C'est une huile sur bois. Nous l'avons achetée dans le cadre de la commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918. L'artiste a consenti à un don partiel : elle pensait nous la vendre 5 940 € et nous l'avons négociée à 3 500 €. Cela fait plaisir de la remercier à travers toute son œuvre. J'aurais trouvé vraiment dommage qu'il n'y ait pas au moins une œuvre de sa production dans notre collection de Charenton.

J'ai le plaisir d'annoncer que nous sommes confirmés dans les « 5 @ ». Je laisse la parole à Fabien BENOIT pour qu'il nous dise quelques mots sur les conditions difficiles dans lesquelles nous avons pu obtenir ce trophée. Je remercie tous ceux qui ont participé, à travers leur travail et leur implication, à l'obtention de cette nouvelle nomination.

M. BENOIT. – Tout à fait ; merci, Monsieur le Maire. Le 3 février dernier, se tenait à Mérignac, tout près de Bordeaux, la 16^{ème} édition du label

« Ville Internet » ou plus précisément, depuis cette année, du label « Territoire, ville et village Internet ». A cette occasion, la ville de Charenton a été confirmée, pour la 4^{ème} année consécutive, dans ses « 5 @ ». C'est une excellente nouvelle.

Cette année, 190 territoires ont été primés, parmi lesquels 36 ont reçu les « 5 @ », qui récompensent de nombreuses années de travail au cours desquelles monsieur le Maire et les différents Conseillers municipaux ont fait preuve d'un soutien indéfectible pour la promotion de ce label et le déploiement du site internet de la ville. Merci à eux, et plus particulièrement à ceux qui se sont impliqués dans ce projet : messieurs Benoît GAILHAC, Patrick SEGALAT et Sylvain DROUVILLE, dont j'ai repris le flambeau. On ne peut pas parler de cette récompense sans évoquer, évidemment, le travail des contributeurs : le cabinet de monsieur le Maire avec monsieur Denis BANSARD, la Direction de la communication avec Corinne BELLOTTE, tous les contributeurs des différentes Directions et un artisan majeur de cette récompense, le webmaster du site internet, Guillaume COLLET. Je pense qu'on peut les applaudir chaleureusement.
[Applaudissements]

M. BRÉTILLON. – Autre sujet : j'ai été interrogé par certains d'entre vous concernant une enquête sur la modification du PLU. Je comprends, évidemment, cette curiosité, car nous-mêmes avons été assez étonnés par les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée, et par la personnalité du commissaire-enquêteur. J'ai donc demandé conseil à la Présidente du Tribunal administratif de Melun, dont dépend cet enquêteur, et au Préfet, pour connaître la marche à suivre. Il nous est apparu, dès le début, un peu surprenant que ce commissaire-enquêteur ait refusé de voir le Maire, sur le territoire de la commune qu'il administre. Nos personnels et des Charentonnais ont aussi constaté un manque d'impartialité de ce commissaire-enquêteur vis-à-vis de personnes, surtout celles qui étaient favorables au projet : puisqu'elles étaient favorables, elles n'avaient rien à dire et pouvaient éventuellement s'exprimer sur le mail. J'ai, d'ailleurs, des témoignages de ces personnes. Les jugements de ce commissaire-enquêteur sur les décisions de l'Etat étaient étranges : il disait « L'Etat vous ment ». Il a organisé des permanences où tout le monde rentrait et participait aux discussions sans méthode ni confidentialité.

A l'heure de la remise de son rapport, il a demandé un délai, alors qu'il connaissait la date du Conseil municipal, le 11 décembre, où devait passer ce projet. Des incohérences dans ce rapport brouillon, qui a été remis 15 jours plus tard, nous faisaient penser qu'il s'agissait plutôt d'un rapport préparatoire que d'un rapport définitif. Par exemple, il parle de la ville de « Joinville-le-Pont ». Des phrases sont coupées, inachevées. Il y a des erreurs d'observation, des conclusions datées du 12 décembre alors que le rapport complet est daté du 30 novembre et qu'il a été remis le 15 décembre. Le commissaire affirme, pour étayer sa thèse, par exemple, que « les logements sociaux sont inutiles », car « la ville semble disposer de plus de logements sociaux que les minimums requis ». Or, vous savez que nous avons 24,2 % de logements sociaux et que la barre est à 25 %. A un moment, il se fonde sur une lettre d'un architecte des Bâtiments de France du 15 septembre, alors que cette lettre, que nous avons, date du 15 octobre et que nous ne l'avons reçue que le 3 novembre. Nous l'avons malgré tout versée au dossier, alors que nous aurions pu dire que la pièce était arrivée postérieurement. Il se perd sur les surfaces des commerces. Dans le projet que nous présentons, il s'agit de créer 250 m² de surface en tout,

sur l'ensemble de l'Ilot du Pont. Lui pense que c'est la taille minimum imposée par commerce. *In fine*, il donne un avis favorable avec des réserves, mais également quelques observations intéressantes et quelques informations que nous ont données les habitants.

Vous comprendrez qu'il n'était pas question que je fasse circuler un tel dossier non abouti et provisoire. J'ai donc rappelé le Tribunal de Melun pour lui demander la marche à suivre avec ce dossier provisoire antidaté et remis en retard par rapport à la date légale indiquée par le Code de l'Environnement. Conclusion : le Tribunal de Melun autorise une nouvelle enquête publique, avec un nouveau commissaire-enquêteur.

J'ai donc rédigé, ce jour-même, un arrêté prescrivant l'ouverture d'une nouvelle enquête publique sur ce dossier de modification du PLU, en incluant des précisions que nous n'avions pas il y a 3 mois, concernant par exemple la désignation du maître d'œuvre de l'Ilot du Pont, qui a été désigné en décembre dernier par I3F. Cela nous permet d'agrèger, à ces « considérant », des éléments graphiques et une étude paysagère, ainsi que des échanges favorables que nous avons avec l'architecte des Bâtiments de France. Nous avons considéré aussi les remarques et les préconisations qui ont été émises au cours de l'enquête précédente, lors de la consultation des personnes associées.

Nous souhaitons, évidemment, informer au mieux tous les Charentonnais intéressés, et nous tenons donc compte de cette ordonnance récente du Tribunal de Melun, en date du 29 janvier 2015, reçue en Mairie le 6 février 2015, par laquelle la Président du Tribunal administratif de Melun désigne monsieur CHARLIAC comme commissaire-enquêteur et monsieur CHAFFAR comme commissaire-enquêteur suppléant. Bien sûr, dans cette enquête, on tient toujours compte de la suppression du COS, puisque dans la « loi ALUR », il n'y a plus cette référence. La nouvelle enquête publique va donc avoir lieu à cheval sur les mois de mars et avril 2015.

Je rappelle quand même le but de cette opération. Il s'agit de faire une entrée de ville. Le petit bâtiment actuel, commencé en 1936, n'a jamais été achevé ; il faut donc requalifier un bâti en très mauvais état. Souvenez-vous : nous avons été obligés de faire tomber une partie des acrotères, c'est-à-dire des décorations en béton qui se trouvaient au-dessus des magasins et qui s'étaient effondrées sur la voie publique. Enfin, il s'agit de construire 60 % de logements intermédiaires et 40 % de logements sociaux, sur l'ensemble de la parcelle. Je rappelle que la Ville a acheté un immeuble, ce qui n'est pas neutre, pour permettre cette opération. Le but est donc aussi, évidemment, de défendre le contribuable. Cela permettra également de redynamiser un commerce qui, honnêtement, est disparate et en difficulté, en amenant des nouveaux habitants qui, je l'espère, revivifieront cette fameuse rue piétonne de la rue de Paris.

C'est donc, à mes yeux, un projet qui est dans l'intérêt de la collectivité. Ce rapport nous retarde. Toutefois, cette nouvelle enquête publique permettra d'améliorer ce projet. Je pense que nous n'aurons pas trop de bâtons dans les roues, car ce serait une responsabilité grave qui serait prise pour l'avenir de ce quartier et de cette rue piétonne. Si l'opération ne peut pas se faire, elle ne se fera pas...

Voilà l'information que je voulais vous donner. Je crois qu'elle ne nécessite pas de commentaire. Monsieur BELLAÏCHE.

M. BELLAÏCHE. – Nous sommes très surpris de l'information que vous venez de nous donner. Cela veut dire que, depuis le 15 décembre, vous avez un rapport provisoire. Par courrier, j'ai été obligé de vous demander si vous vouliez nous le transmettre. J'ai su, et j'en parlerai tout à l'heure pendant le DOB, qu'il y a eu quelques incidents pendant cette enquête publique. L'enquête publique est faite pour entendre la population, pas pour vous entendre. C'est vous qui décidez du projet et on soumet à enquête publique cette décision pour savoir ce qu'en pense le public. Il semblerait que vous soyez intervenu, avec votre Maire-Adjointe à l'urbanisme, pendant l'enquête.

M. BRÉTILLON. – Monsieur BELLAÏCHE, je voudrais qu'on en reste aux faits. Je vous ai donné les faits. Je prends un arrêté qui vous permettra de savoir exactement les « vus », les « considérant » et les conclusions de cette enquête.

M. BELLAÏCHE. – Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire, mais ce que vous avez dit était incomplet et partiellement faux. Pour l'information de ce Conseil, je suis obligé de rétablir non pas une certaine vérité, mais au moins un équilibre, dans les propos que vous avez tenus. Vous jetez l'opprobre sur quelqu'un que je ne connais pas et que je n'ai jamais vu.

M. BRÉTILLON. – Il a été démis de son enquête.

M. BELLAÏCHE. – Vous avez raison, je vous prie de m'en excuser. Vous allez sûrement expliquer, après mon intervention, ce qui justifie le fait que des citoyens venant porter leur appréciation sur votre projet aient été interpellés par vous-même et votre Maire-Adjointe dans la salle du commissaire-enquêteur, alors qu'à ce moment là, *a priori*, on ne vous demande pas votre avis. De plus, vous nous dites que vous avez pu ajouter une étude paysagère du projet. Je prends à témoin l'ensemble de ce Conseil : je vous ai demandé trois fois de nous transmettre un document montrant à quoi ressemblerait ce projet et ce qui allait se passer.

M. BRÉTILLON. – Monsieur BELLAÏCHE, je vous interromps à nouveau. Je vous répète que c'est depuis la fin de la première enquête publique que nous avons eu connaissance de la nomination d'un architecte. C'est lui qui fait l'architecture et qui présente un dossier avec une étude paysagère. C'est la raison pour laquelle nous ne l'avions pas pour cette première enquête. Cette nouvelle enquête nous retarde, mais elle nous permet cependant d'incorporer tous ces nouveaux éléments. Il n'y a pas de commentaire à faire.

Nous avons un doute sur l'impartialité du commissaire-enquêteur, doute qui a été confirmé par le fait qu'il ait été démis et que son rapport n'ait pas été validé par le Tribunal administratif de Melun, qui est sa tutelle, ainsi que par le Préfet du Val-de-Marne que j'ai interrogé. Quand quelqu'un est démis, c'est quand même qu'il a commis quelques erreurs. Je n'allais donc pas mettre sur un site internet ce que nous pensions être des erreurs, puisque nous avons la preuve, à travers les documents, que beaucoup de choses étaient erronées et fausses. De la part d'un commissaire-enquêteur, c'est un petit peu désagréable,

vu l'important enjeu du timing, puisque tout cela nous retarde et que c'est bien ennuyeux de retarder les logements sociaux.

Sur ce, je vous propose de commencer tout de suite l'ordre du jour de ce Conseil municipal.

1 ° – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2014.

M. BRÉTILLON. – Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le considère comme adopté.

2 ° – LISTE DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. BRÉTILLON. – Je vous présente les décisions que j'ai prises :

- des signatures de conventions de mises à disposition de logements avec des personnels municipaux (monsieur VAUGON, madame GOIMBAULT, madame SEETEN) ;
- la signature d'un contrat d'abonnement pour qu'il soit possible de suivre les matches au gymnase Tony Parker ;
- la signature d'une convention de partenariat avec madame Julie DELANCE pour du « street jazz » à l'Espace Jeunesse ;
- la signature d'un contrat avec la société FRANCK SONO pour la cérémonie des vœux du Maire ;
- la signature d'un contrat avec SYNERGLACE pour la patinoire temporaire, pour un montant d'un peu plus de 100 000 €. Nous avons rétrocédé 42 000 € par l'abandon de recettes pour la restauration, l'exploitation et la location de patins.

M. BOCCARA. – Nous avons également été accompagnés financièrement par des sponsors, ce qui a encore baissé sensiblement l'assiette de base. Au final, le budget est inférieur à celui qui avait été alloué.

M. BRÉTILLON. – Divers avenants ont été pris, notamment pour du nettoyage de bâtiments et de vitres, ainsi que pour des travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement. Un MAPA a été conclu sur la mission de contrôle technique pour la construction de l'école maternelle Gabriel Péri.

Avez-vous des questions sur ces décisions, avenants et marchés ?
Monsieur Loïc RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Merci, Monsieur le Maire. Concernant l'école Gabriel Péri, cette opération de construction nous avait été vendue comme une opération qui ne coûterait rien à la Ville. En fait, on se rend compte qu'un

marché relatif à une mission de contrôle technique pour cette construction a été passé pour environ 20 000 €. Nous souhaiterions donc savoir pourquoi cette somme n'est pas prise en charge par le constructeur. Nous voudrions également savoir s'il est possible d'avoir un bilan financier global de la construction de cette école.

M. BRÉTILLON. – Lorsqu'on dit qu'une opération est blanche, en réalité, je ne sais pas si elle l'est vraiment. Si on compte les parkings, elle est plutôt bénéficiaire pour la Ville ; si on ne les compte pas, elle est plutôt déficitaire. Je suis bien incapable de répondre à 20 000 € près. En revanche, nous pouvons avoir un bilan global, mais à condition de savoir ce qu'on y inclut. En effet, on peut faire dire n'importe quoi aux chiffres. Un bilan global prouve que cette école n'a pratiquement, voire absolument, rien coûté aux Charentonnais. L'EHPAD, lui, a coûté 1,3 M€, dont 0,3 M€ ont été donnés par la Ville pour le mobilier ; en revanche, les 1 M€ restants font aussi partie de l'équilibre global de l'opération, puisque cela correspond au terrain que nous avons pu mettre à disposition. Votre question est tout à fait légitime, mais il faudra bien analyser chaque poste. En effet, selon que vous parlez uniquement de l'école ou de l'ensemble de l'opération, avec les parkings, l'EHPAD et l'école, les chiffres seront évidemment extrêmement différents. En gros, cela n'a pas coûté grand-chose, voire rien, aux Charentonnais, mais de façon plus précise, il est peut-être imprudent de vous répondre ce soir, parce que je n'ai pas les chiffres sur moi ; surtout à 20 000 € près.

M. GICQUEL. – Ce que je peux proposer à monsieur RAMBAUD, c'est de présenter le bilan général de l'opération soit dans le cadre de la prochaine commission des finances, soit dans le cadre de la prochaine commission « urbanisme, patrimoine et cadre de vie ». Comme le dit monsieur le Maire, il s'agit de savoir si on doit y intégrer ou non l'opération associée à l'EHPAD, ce qui change évidemment l'équilibre. Nous étions en effet en contribution de surcharge foncière sur l'opération de l'EHPAD, comme vous l'avez compris ; à cet égard, cela ne constitue pas une opération blanche, puisque c'est une participation de la Ville pour faciliter l'opération de construction de cet établissement. Nous élaborerons le document et nous vous le présenterons dans l'une des deux commissions que j'ai citées, lors de la prochaine séance.

M. BRÉTILLON. – Je suis tout à fait d'accord : cela permettra de clore le débat et d'avoir vraiment des colonnes très précises. D'autres questions ?

M. RAMBAUD. – Je préférerais que ce soit présenté en commission du patrimoine, vu que je ne siège pas à la commission des finances.

M. BRÉTILLON. – Vous voilà satisfait. D'autres questions, sur ces avenants et ces décisions ? Il n'y en a pas ; nous passons donc à l'examen direct des rapports.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

3° – SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EQUIPEMENT DE LA REGION PARISIENNE (SAERP) – RENFORCEMENT DES MODALITES D'EXERCICE DU CONTROLE ANALOGUE ET MODIFICATIONS DE DIVERSES DISPOSITIONS.

Mme KADOUCH. – La SAERP est, depuis 2013, une SPL (Société Publique Locale). Elle intervient, à ce titre, pour le compte de ses actionnaires, la Région en majorité et beaucoup de communes, dont Charenton-le-Pont. Il s'agit d'un outil dédié aux collectivités actionnaires pour la construction ou la réhabilitation d'équipements publics, avec une diversification vers la rénovation thermique.

Le conseil d'administration de la SAERP a décidé de faire évoluer les statuts de la société, surtout pour répondre aux nouvelles exigences juridiques fixées aux SPL, avec deux principaux objectifs :

- renforcer le poids des actionnaires minoritaires, donc des communes ;
- renforcer le contrôle des actionnaires minoritaires.

Les communes auront donc trois sièges au lieu d'un actuellement. Douze sièges restent réservés à la Région.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser madame Gabriela KADOUCH, représentante de la Commune à l'assemblée spéciale de la SAERP – assemblée qui se réunit avant le conseil d'administration – à être censeur au sein du conseil d'administration de la SAERP et, le cas échéant, à exercer les fonctions de président, vice-président de l'assemblée spéciale et, de ce fait, à siéger comme administrateur au conseil d'administration de la SAERP.

M. BRÉTILLON. – Merci, Madame KADOUCH. Y a-t-il des remarques ou des demandes de précision sur ce rapport ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).

4° - REGLEMENTATION DE LA GESTION DES PLACES DE STATIONNEMENT MISES A DISPOSITION DE CERTAINS AGENTS COMMUNAUX DANS LE CADRE DE LEURS FONCTIONS :

- FIXATION DU TARIF DE FACTURATION DU BADGE D'ACCES EN CAS DE NON-RESTITUTION PAR UN AGENT QUITTANT LA COLLECTIVITE,

- FIXATION DU TARIF DE REFACTURATION EN CAS DE VOL, PERTE OU REFACTURATION.

M. MAZURE. – L'intitulé de cette délibération en résume le propos, qui est simple. Vous savez que nos agents communaux ont la possibilité de garer leur véhicule sur des emplacements des parkings de la ville, avec remise de badge ou de carte d'accès. Il arrive que certains de ces agents perdent ces cartes, se les fassent voler ou oublient de les rendre quand ils quittent notre commune. Nous proposons donc de mettre en place une procédure afin de gérer au mieux ces remises de badges ou de cartes magnétiques, au moyen d'un procédé que vous allez peut-être trouver coercitif mais qui, à mon avis, est nécessaire et va rendre peut-être un peu plus responsables les étourdis ou les négligents.

Nous allons passer par une phase de relance, par lettre recommandée avec accusé de réception, lorsque l'agent quitte ses fonctions. Tous les ans, un bilan sera fait par le Service des ressources humaines, qui communiquera le nom des agents toujours en poste et de ceux qui seront partis. Ceux qui seront partis en ayant oublié ou négligé de rendre le badge ou la carte recevront donc cette lettre leur demandant de bien vouloir les remettre. S'ils n'y donnent pas suite, nous serons dans l'obligation de leur facturer les frais de rachat d'un nouveau badge ou d'une nouvelle carte, ainsi que le temps passé par le secrétariat à relancer ces étourdis. En somme, nous vous proposons de facturer les badges à 35 € et le temps passé par la personne de l'administration à 50 €. Cela fera l'objet d'un titre de recettes. Concernant les pertes pendant le temps où les agents sont en poste à Charenton, nous proposons une facturation de 35 €.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur MAZURE. Y a-t-il des remarques sur cette caution ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à la majorité (1 voix contre – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).

DIRECTION DU PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

5° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE PAR LE CONSEIL GENERAL POUR LA RENOVATION DES TROTTOIRS ET LA MISE EN SECURITE DES PIETONS SUR L'AVENUE DE LA LIBERTE ET LA RUE DE PARIS.

M. CRON. – Dans le cadre de son programme d'aménagement urbain, la Commune envisage la requalification des espaces publics communaux et départementaux, notamment pour la rénovation de trottoirs : avenue de la Liberté, entre la rue de Paris et l'avenue Winston Churchill, rue de Verdun, entre la rue de la Liberté et la rue Fragonard, et rue de Paris, entre la rue de la Liberté et la rue de Chanzy. Nous prévoyons aussi la création d'une station de bus, ligne 109, au niveau du 1, rue de Paris.

La Commune a sollicité le Département pour participer financièrement à ces travaux, qui coûtent environ 112 000 €. Le Département propose de les financer à hauteur de 50 000 €. Il est donc nécessaire d'établir une convention pour définir les modalités, qui seraient de 50 % à réception par le Département de l'ordre de service, et le solde sur présentation du procès-verbal de réception et des justificatifs des dépenses. Le tout doit intervenir avant les trois prochaines années. Voilà, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci beaucoup. Des remarques ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – Groupe « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).

6° – MODIFICATION DE L'ANNEXE A LA DELIBERATION FIXANT LES DROITS DE VOIRIE 2015 PAR LE RAJOUT D'UN TARIF POUR L'INSTALLATION DE MANEGES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

M. TURANO. – Lors du Conseil municipal du 25 juin 2014, nous avons décidé de la création d'une nouvelle tarification forfaitaire mensuelle à hauteur de 160 € au titre des droits de voirie pour l'installation de manèges sur le domaine public. La création isolée de cette tarification l'a exclue de la délibération du 11 décembre dernier sur la revalorisation de 0,9 % des tarifs des droits de voirie pour l'année 2015. Il convient donc de rajouter cette ligne forfaitaire sur le tableau unique que vous avez en annexe et de la revaloriser également de 0,9 %, pour porter son montant forfaitaire mensuel à 161,45 € pour l'année 2015.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur TURANO. D'ailleurs, pour être franc, je crois que nous l'avons oubliée dans les droits de voirie, tout simplement. Lors des vœux, j'avais insisté sur le don que fait monsieur CHEMIN, le propriétaire du petit manège de la place Aristide Briand, pour l'Institut Curie, et j'avais bien dit qu'en plus, il payait des droits de voirie, ce qui est vrai, sauf que nous avons oublié de le mentionner sur l'arrêté. C'est pour cela que nous le corrigeons.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires sur cet ajout ? Point d'autres ; je passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (4 abstentions – Groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie »).

7° – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE RELATIVE A L'INSTALLATION D'UN CHALET SUR LE STADE HENRI GUERIN.

M. GAILHAC. – Dans le cadre des travaux de rénovation et de mise aux normes des tribunes du stade Henri Guérin, qui devraient se faire vers la fin du deuxième semestre de cette année, les locaux situés sous la tribune seront rendus inaccessibles. Aussi, afin de permettre au club du CAP de continuer à fonctionner pendant ces 10 mois de travaux, la Mairie a acheté un chalet d'approximativement 25 m², qui sera installé dans le prolongement des vestiaires actuels. En parallèle, nous allons réparer le petit cabanon déjà installé sur place. Tout ceci devrait permettre de transposer la majeure partie des locaux utilisés par le CAP dans ces deux chalets. L'objet de cette délibération est donc d'autoriser monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable relative à l'installation de ce chalet sur le stade Henri Guérin.

M. BRÉTILLON. – Merci. Des questions, sur ce chalet ? Monsieur RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Merci, Monsieur le Maire. Ma question porte sur la surface du chalet, par rapport à la taille des tribunes. Suffira-t-il à mettre tout le matériel qui se trouve sous ces tribunes ?

M. GAILHAC. – Il ne s'agit pas de transporter tout le matériel qu'il y a sous les tribunes dans le chalet. L'objectif est de transposer uniquement les bureaux, éventuellement un peu de stockage, et le « club house » du CAP. Pour ce qui est du matériel, il y aura un peu de ménage à faire, et le reste sera déplacé dans des locaux actuellement vides parce que, par exemple, le Service des espaces verts a commencé à déménager dans les nouveaux locaux que nous avons acquis récemment.

M. BRÉTILLON. – Merci. Si la réponse vous suffit, nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DES FINANCES

8° – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE.

M. BENOIT. – Pour faire suite aux propos que nous avons tenus, en début de Conseil, sur le déploiement du numérique à Charenton, cela se décline également dans les procédures internes. Depuis le 13 août 2004, a été rendue possible la transmission par voie électronique d'actes émanant des autorités décentralisées soumis au contrôle de légalité. A ce titre, dès le 23 février 2006, le Conseil municipal a signé une convention de transmission des documents dématérialisés adressés à la Préfecture du Val-de-Marne, dans le cadre d'un projet ACTES (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé).

Un premier avenant a été validé par le Conseil municipal le 28 mai 2009. Il avait pour vocation d'étendre le périmètre des documents transmis aux domaines de l'urbanisme, hors actes avec documents graphiques, et des finances locales, hors budgets primitif et supplémentaire, compte administratif, compte de gestion et décisions modificatives. L'objet de l'avenant à valider ce soir est donc d'étendre à nouveau le périmètre des documents transmis aux quatre derniers documents que je viens de citer, qui concernent le domaine des finances locales.

M. BRÉTILLON. – Pas de questions ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9° – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE.

M. GICQUEL.- En propos liminaire, je voudrais remercier l'administration générale, en particulier la Direction des finances, pour le travail réalisé dans l'élaboration de ce document très complet et précis, que nous avons eu la possibilité d'analyser et sur lequel nous avons partagé, au cours de la commission des finances.

Ce débat d'orientation budgétaire, qui vient quelques mois après les élections municipales, s'inscrit dans un contexte pour le moins particulier. Je qualifierais volontiers la situation d'assez inédite pour les collectivités locales ; bien entendu, Charenton n'y fera pas exception, dans mon propos. Inédite, pour deux raisons : la première liée au principe d'autonomie de décision des collectivités locales qui, aujourd'hui, est assez bousculé, et la seconde pour leur indépendance financière, qui est elle-même remise en cause dans les décisions qui sont prises depuis quelques mois, notamment au travers des arbitrages budgétaires relatifs aux collectivités locales. Pourquoi cela ? Simplement, et malheureusement, parce que la situation économique et financière de notre pays est extrêmement délicate, que ce soit à travers le niveau de sa dette, qui dépasse les 2 000 Md€, à travers son déficit public annuel, qui franchit allègrement les 85 Md€ par an, à travers le constat d'une croissance atone, que nous enregistrons depuis plusieurs années et qui a du mal à se restaurer au-delà

de 0,5 à 1 %, comme prévu actuellement. De plus, notre pays recense 3,5 millions de chômeurs, sans compter la situation de nos concitoyens dans une grande précarité, ce qui amène ce chiffre autour des 5 millions de Français dans la difficulté.

Le Gouvernement actuel, dans un mouvement amorcé par le précédent mais qu'il a accru, a donc décidé de s'attaquer à la réduction des déficits publics, au premier chef desquels celui de l'Etat, qui concentre à lui seul entre 85 et 90 % de la dette nationale. Pour ce faire, il a décidé de demander aux collectivités territoriales de fournir un effort. Un chiffre a été annoncé, il y a quelques mois de cela, d'un effort de l'ordre de 50 Md€, toutes administrations confondues. Les collectivités locales ne sont pas en reste, puisqu'il leur a été annoncé un effort d'environ 11 Md€. Cet effort se traduit de différentes façons et touche toutes les strates des collectivités locales, en particulier les communes. Cela n'est pas neutre, vous l'aurez compris. Cet élément du débat, nous l'avons déjà évoqué au cours de l'année précédente, puisque cette amorce de réduction des déficits recherchée par les pouvoirs publics s'est déjà traduite par des décisions importantes sur les dotations aux collectivités locales. Je crois me souvenir qu'au moment du débat d'orientation précédent, nous avons déjà qualifié les baisses enregistrées pour la Ville de Charenton. Cet effort est plus substantiel encore au cours de l'exercice 2015, au niveau national, puisqu'il sera de l'ordre de 3,7 Md€ au titre des communes. C'est vous dire la traduction que cela peut opérer dans les budgets de nos collectivités.

11 Md€, je le disais, cela porte à conséquence. Cette inflexion majeure et sans précédent se traduit de deux manières. La première est le constat d'une perte d'épargne pour l'ensemble des collectivités territoriales, puisqu'il est enregistré, pour le seul exercice 2013, un recul de l'ordre de 9 %. Je rappelle que la notion d'épargne est fondamentale dans la structuration d'un budget, que ce soit celui des ménages, celui des collectivités territoriales ou les fonds propres des entreprises. Un tel recul de 9 % au cours d'un seul exercice annonce des années difficiles. La seconde traduction de cette réduction des dotations aux collectivités locales est le recul de leur investissement public, amorcé en 2014 avec un chiffre assez inquiétant : environ 10 % de retrait. Si ce recul de 10 % a pu être observé en 2014, nul doute qu'il sera de la même tendance, sinon plus important encore, en 2015, compte tenu des réductions des dotations et de la hausse de la péréquation, sur laquelle je reviendrai dans un instant.

Je voudrais ajouter une petite précision, pour donner toute la mesure de ce débat autour de la préservation de l'autonomie financière des collectivités locales : le chiffre de 34 Md€, qui correspond à leur investissement actuel. C'est vous dire le poids économique majeur que nous pouvons observer sur les territoires avec, derrière, de l'emploi, en particulier dans le secteur des bâtiments et travaux publics, qui s'inquiète de cette tendance. Derrière ce phénomène, se pose la question de la capacité des collectivités locales à essayer de préserver l'investissement qu'elles consentent sur leur patrimoine public, mais aussi celle de la préservation des services publics qu'elles proposent à leurs populations.

Voilà pour la partie concernant l'autonomie financière des collectivités qui, je le rappelle, est un principe constitutionnel depuis quelques

années. Aujourd'hui, on peut considérer qu'il est largement bousculé, à travers la situation que je viens de décrire.

Une autre préoccupation porte sur l'indépendance de la décision, avec toute l'interrogation actuelle sur la gouvernance des collectivités territoriales et, au-delà, de leur structuration même. Ce sujet est en débat au Parlement. A ce jour, le 12 février 2015, nous sommes à environ 10 mois d'un virage de la gouvernance des collectivités territoriales sur le territoire national, en particulier sur le territoire de la région parisienne, ce qu'on appelle aujourd'hui la Métropole du Grand Paris. Cette interrogation est partagée sur tous les bancs de la classe politique, ce qui vaut d'ailleurs bon nombre de débats depuis plusieurs mois, avec des textes législatifs successifs : « loi MPTAM », « loi NOTRE », débat sur la réforme territoriale des Régions, débat sur le maintien ou non des Départements, que ce soit en Ile-de-France ou en province... Bref, il y a un débat que je qualifierais de tous azimuts, sans que se dessinent véritablement, et de manière certaine, les contours de la nouvelle gouvernance des collectivités territoriales et, surtout, de leur structuration.

A cet égard, il est légitime, dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire, de se poser cette question, car il en va, bien sûr, des compétences qui seront rattachées, demain, aux communes. Quelles compétences seront maintenues ? Quelles compétences leur seront éventuellement restituées, à la faveur de la disparition des intercommunalités ?

J'évoque ici, rapidement, la disparition annoncée et prochaine de la Communauté de Communes Charenton – Saint-Maurice et des communautés d'agglomération voisines, quelle que soit leur appartenance politique.

Cette question fondamentale est donc absolument cruciale car, au-delà des compétences, c'est la notion du service public qui est posée, de ce service public de proximité qui anime notre action et notre mandat. En corollaire, c'est aussi l'administration qui est actrice, aux côtés des élus, de ce service public et qui s'interroge, tant les salariés directement concernés que les représentants des personnels qui, aujourd'hui, se manifestent à juste raison auprès de nous pour savoir de quoi demain sera fait.

En tant que rapporteur de la majorité auprès de la Municipalité, je n'ai jamais eu l'occasion de me poser toutes ces questions. Cette situation particulièrement inédite est donc extrêmement préoccupante, car nous attendons, à tout le moins, d'être éclairés dans les semaines ou dans les mois à venir pour savoir de quoi demain sera fait, tant sur les services que nous aurons et les compétences qui nous seront dévolues que sur les éléments financiers et fiscaux qui nous seront attachés. De ce point de vue également, il y a en effet une part d'inconnu extrêmement préoccupante.

Comment tout cela se traduit-il à l'échelle de Charenton ? Avant d'en arriver là, j'ouvre encore une parenthèse pour rappeler que le Gouvernement ne ménage pas sa peine dans les chantiers ouverts, qui ne sont pas toujours aboutis, il faut bien le dire. Je pense en particulier à la révision des bases de fiscalité des ménages, chantier qui vient de s'ouvrir depuis quelques semaines. Le Département du Val-de-Marne en est un territoire d'expérimentation, au même titre que d'autres départements en province.

La réforme des bases des locaux professionnels est également un point qui a été amorcé depuis quelques mois et qui doit aboutir sur un premier diagnostic, qui aura nécessairement un impact sur la fiscalité et les contributions de ces petites structures que sont, notamment, les commerces de proximité que nous connaissons aujourd'hui. Nul doute qu'il y aura des conséquences notables.

Je veux dire, ici, combien il est temps de s'inquiéter de la réforme des valeurs locatives, tant le sujet a été comme une espèce de « patate chaude » renvoyée de Gouvernement en Gouvernement. A l'heure où le sujet des moyens financiers des collectivités territoriales est discuté, et en aucun cas stabilisé, j'ai quelques craintes sur les conséquences que pourrait apporter, en même temps qu'un panorama qui évolue, cette réforme. On sait en effet que toute réforme a des conséquences ; j'en veux pour preuve celle que nous avons connue au titre de la taxe professionnelle. Nous ne sommes jamais dans une opération gagnant-gagnant, mais toujours dans une opération où il y a des gagnants et des perdants. Par les temps qui courent, je ne suis pas certain que les perdants trouveront les compensations financières de la part de l'Etat pour assurer leur autonomie financière, à la suite de cette probable mise en place. Ce bilan sera fait, sauf erreur de ma part, à l'automne prochain. J'imagine que le Gouvernement décidera de sa généralisation ou non à l'ensemble des départements du territoire national.

Je souligne, au passage, que l'Etat a décidé, en loi de finances, la revalorisation des bases locatives, celles que je viens d'évoquer il y a un instant, de l'ordre de 0,9 %. C'est un chiffre similaire à celui qu'il avait décidé au cours de l'exercice 2014. Il apportera un petit complément de recettes fiscales au titre de cette année.

J'en viens à la portée de ces décisions, à la fois sur la future structuration des collectivités territoriales et sur les décisions relatives aux réductions des dépenses publiques. Cela se traduit de différentes manières pour notre territoire, avec un premier constat qui est celui du recul assez net de notre épargne brute pour l'exercice 2013, comparativement à l'exercice 2012. Je précise que ce recul n'est pas du seul fait de la baisse des dotations ni de la montée en charge de la péréquation, mais qu'il est lié aussi à des éléments conjoncturels dus aux droits de mutation que la Ville perçoit chaque année. Au cours de l'exercice 2012, nous avons eu la chance de percevoir, de manière tout à fait inattendue, un montant substantiel de pratiquement 2,9 M€, à la suite de la cession d'un siège social sur notre territoire. Il est bien clair qu'un tel élément ne se reproduit pas chaque année. Cette recette n'a donc pas été enregistrée dans la même proportion en 2013.

Le virage est donc amorcé d'une épargne qui s'est fortement dégradée. Si je retire cet élément purement conjoncturel des recettes de droits de mutation, en 2013, notre épargne brute a fléchi de l'ordre de 15 %. C'est la traduction des baisses de dotation, de la montée en charge de la péréquation et des éléments structurels de notre budget que sont les dépenses incompressibles, en particulier l'évolution des dépenses de personnel qui sont liées à la technicité de nos salariés, à leur avancement ou à leur promotion, aux revalorisations indiciaires ou au renforcement de certaines équipes dans des secteurs municipaux.

Parallèlement, pour expliquer aussi ce recul de l'épargne, qui attire notre attention, particulièrement en cette année 2015, il faut observer que les recettes fiscales progressent de manière moins forte que les dépenses. La progression constatée en 2014 n'est que de l'ordre de 1,66 %. Cet effet de ciseaux, que j'avais pu mentionner au cours de l'exercice 2014, se fait très nettement ressentir, et ce n'est pas la revalorisation des bases que l'Etat vient de décider à hauteur de 0,9 % qui inversera la courbe des recettes.

Je vais tout de même donner quelques montants concernant la dotation globale de fonctionnement, sans trop m'appesantir puisque nous sommes dans l'orientation budgétaire. La baisse des dotations de Charenton s'élèvera à 930 000 € en 2015 ; c'est du jamais vu. La péréquation augmente très fortement. Il s'agit de notre contribution nette pour d'autres territoires. Entre le FPIC et le Fonds de solidarité pour la région Ile-de-France, nous contribuerons à hauteur de 1,6 M€ en 2015, contre 1,3 M€ en 2014.

Voilà le constat que nous pouvons faire et qui explique, pour une large part, ce net fléchissement de l'épargne, qui nous incite à une plus grande prudence pour entamer l'exercice 2015, à la fois sur les services publics et sur notre capacité d'investissement.

Je souligne tout de même – ce n'était pas un constat que nous faisons les années précédentes, bien au contraire – que notre épargne brute, en 2013, pour les raisons que j'ai exposées il y a un instant, était légèrement inférieure à la moyenne constatée au niveau national. Ce qui préserve la situation financière de Charenton, c'est, *in fine*, notre épargne nette, qui est la toute dernière étape de l'autofinancement, ce qui nous reste en net dans le budget de la Ville. Cette épargne nette reste extrêmement bien orientée, puisqu'elle est assez sensiblement supérieure à ce qui est constaté sur la moyenne nationale : de l'ordre de 10,7 % contre 7,3 %. Nous le devons – et là, je souligne le travail remarquable exécuté par la Direction des finances – à la gestion de la dette. Notre niveau de dette est extrêmement faible, de l'ordre de 300 € par habitant, ce qui est très inférieur à la moyenne nationale et régionale, qui est de l'ordre de 1 000 à 1 100 € par habitant. Nous avons donc une charge financière de la dette extrêmement réduite, ce qui est très satisfaisant. C'est la preuve que Charenton a la capacité interne pour pouvoir investir, à partir de son autofinancement. Je précise qu'avec l'exercice 2014, nous sommes à 9 années de non-recours à l'emprunt, ce qui explique la situation que je vous relate aujourd'hui.

J'ajoute que la fiscalité est aussi très correctement positionnée, notamment par rapport aux taux constatés dans le département. Nous sommes, en particulier au niveau de la taxe d'habitation, avec un taux qui est en deuxième position dans notre strate de population. Cela ne nous a d'ailleurs pas empêchés de renforcer aussi, en 2011, l'abattement pour les familles nombreuses, c'est-à-dire à partir de la troisième personne à charge, que nous avons relevé à 25 %.

Voilà, en quelques mots, les éléments qualifiant la situation financière de Charenton. Cet exercice 2015 s'amorce avec une attention toute particulière, ce qui n'exclut évidemment pas tous les axes d'activités et

d'investissements que nous porterons au cours de cet exercice, pour les faire aboutir ou pour les amorcer.

Malgré ce contexte difficile, l'exercice 2015 ne verra aucun recul du service public à Charenton. C'est, je crois, cet élément d'information qu'il faut pouvoir retenir. Au contraire, dans le secteur de la petite enfance, il sera renforcé, puisque nous intervenons dans ce domaine avec le projet du multi-accueil, la création d'un Relais Assistants Maternels, la mutualisation de la crèche familiale avec le multi-accueil. Toutes les dispositions ont naturellement été prises pour assurer le service public en attendant la réouverture ou l'ouverture de ces différents sites.

Dans le secteur de l'enfance et de l'éducation, qui vient juste après la mise en place de la réforme des rythmes scolaires en septembre dernier, notre effort se poursuivra. Je rappelle que nous venons d'inaugurer, il y a quelques mois, la maternelle des Quatre Vents, avec la mise en place de toute la structure et le renforcement des équipes que nous connaissions auparavant. Nous avons renforcé l'encadrement dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires. Nous avons également conforté les activités périscolaires et veillé à l'adaptation, autant que possible, des conditions d'accueil des familles et des enfants dans les écoles élémentaires et maternelles. Nous nous efforcerons, comme nous le faisons au cours des années précédentes, de déployer tous les outils de manière plus conséquente ; je pense en particulier aux équipements informatiques. Les classes transplantées sont également un élément important de l'activité de ce secteur, et l'année 2015 sera une année particulièrement faste : au total, 15 classes seront concernées par cet accompagnement. C'est vous dire l'engouement que les enseignants peuvent y voir, pour le bonheur des enfants qui pourront partager ces instants.

Le secteur de l'enfance et de l'éducation nous ramène au débat qui suit, en lien avec le sujet de l'urbanisme, qui a été évoqué : celui de l'opération Jaurès dans son ensemble, en particulier du projet de construction de l'école élémentaire Anatole France. C'est un sujet de préoccupation majeure puisque, parmi les investissements qui ont pu être portés ces dernières années, c'est ce secteur qui connaît toujours une traduction budgétaire extrêmement conséquente. Après l'école maternelle des Quatre Vents, c'est donc la construction de cette école élémentaire qui est notre point d'attention. Nous espérons, bien entendu, qu'elle verra le jour dans l'intérêt général bien compris de chacun des partenaires et des élus du Conseil municipal. Il va de soi que c'est un point crucial. C'est une des compétences premières de la collectivité, et nous entendons bien porter ce projet à son terme.

Le secteur de la jeunesse est suffisamment récent pour qu'il faille le souligner dans le cadre de ce débat, puisqu'il s'agit d'un nouveau service municipal qui a vu le jour il y a un peu plus d'un an. Il continue à prendre ses marques, en particulier à nouer des partenariats avec les établissements scolaires du territoire, quels que soient les cycles, mais également avec des associations locales ; je pense notamment à « L'Association des Familles ». Un lien naturel doit également être fait avec le secteur de la médiation – prévention qui, lui-même, vient de se mettre en place via l'ouverture d'un local et le recrutement de personnels pour accompagner les adolescents, quels que soient

leurs origines et leurs quartiers, dans les activités et la découverte du milieu professionnel.

Un autre secteur qui sera particulièrement concerné pour l'année 2015, sans doute en liaison avec l'exercice 2016, est le secteur sportif. Trois points majeurs sont à noter. Le premier est l'achèvement de l'opération Guérin, avec le retraitement de la tribune du stade de football. Le deuxième est l'achèvement de l'opération du stade Charentonneau, puisqu'après la création du gazon synthétique, il faut construire des nouveaux vestiaires et des locaux pour les clubs. Le troisième concerne l'aménagement du square Mermoz, qui a à la fois une dimension d'aménagement urbain et une dimension sportive, avec la création de deux courts de tennis.

Pour la partie médiation – prévention, je viens de l'évoquer : je crois que c'est un élément majeur qui s'amorce, en particulier dans le quartier Bercy, en connexion avec l'Espace Jeunesse. Nous nous attacherons à ce que les conditions d'accueil et d'accompagnement des jeunes majeurs puissent se faire dans les meilleures conditions possibles. C'est un point extrêmement précieux qui se met en place aujourd'hui. C'est donc un nouveau service public, sur lequel je souhaitais insister.

En matière de sécurité, vous savez que l'exercice 2014 a été une année charnière, à la fois avec l'ouverture du centre de supervision urbain et le renforcement des équipes de la police municipale. Nous avons la volonté de préserver le sentiment de sécurité et le cadre de vie. Y concourent également les agents de surveillance de la voirie publique, qui font partie des effectifs de la police municipale. Il est aussi nécessaire, compte tenu des contextes parfois difficiles auxquels sont malheureusement confrontées les collectivités locales de la région Ile-de-France, d'apporter un renfort à la police nationale, qui peut se déployer sur d'autres territoires au détriment du nôtre, en raison de la rationalisation décidée par l'Etat. Cela conduit la Ville de Charenton à devoir renforcer ce secteur. C'est donc l'orientation qui sera également prise au titre de l'exercice 2015.

Pour la partie vie associative, dans laquelle se retrouvent par exemple les secteurs des sports et du social, notre soutien sera conforté en 2015 sur le plan financier, l'accompagnement, le conseil et la formation que la collectivité peut délivrer, soit en interne, soit via des intervenants extérieurs. Je tiens à souligner l'importance du tissu associatif et le relais indispensable qu'il apporte à l'activité municipale. Nous pouvons les en féliciter, dans le cadre de ce débat.

J'ai déjà évoqué la partie urbanisme, et monsieur le Maire en a parlé dans le cadre de la révision du PLU. Il va de soi que les opérations d'aménagement urbain, comme celle de la rue du Pont ou de Jean Jaurès, sont absolument cruciales. Dans un cas, nous escomptons une cession foncière pour contribuer au financement d'équipements publics. Dans l'autre, se pose la question cruciale de l'aménagement d'une entrée de ville, avec à la clef la création de logements sociaux, qui sont réclamés sur notre territoire par un certain nombre de Charentonnais. D'une manière générale, l'opérateur pourra apporter un relais à la Ville, par rapport à l'avance de fonds de 3,9 M€ faite au

cours de l'exercice précédent. D'un point de vue financier, cela a donc aussi une importance que je souhaitais souligner.

Toujours en matière d'urbanisme, il est bon de pouvoir relater une dernière fois, en débat d'orientation budgétaire, l'aboutissement de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat du quartier Vieux Bourg, qui s'achève dans d'excellentes conditions. Vous en avez vu les résultats, de manière globale, sur l'axe de la rue de Paris semi-piétonne ou, de manière plus diffuse, sur quelques immeubles, notamment rue Victor Hugo ou rue Saint Pierre. Le concours financier de la Ville n'aura pas été moindre, dans cette opération, mais c'est pour la plus grande satisfaction de tous. Cela fait aussi partie de l'accompagnement d'une collectivité locale vis-à-vis du patrimoine privé. Ce concours financier aura été de l'ordre de 700 000 €.

Puisque nous sommes dans l'enceinte de l'Hôtel de Ville, nous ne pouvons pas ne pas évoquer l'opération d'entretien et de préservation de ce patrimoine historique, à travers la maîtrise d'œuvre qui va s'amorcer pour cette opération de ravalement, de retraitement de la toiture et, demain, du retraitement du tribunal. Les fuites sont constatées ; il est temps de les endiguer. Les exercices 2015 et 2016 seront, à cet égard, deux années charnières.

Je voudrais souligner, enfin, l'effort qui se poursuit dans le cadre de la qualité de vie et de l'embellissement des quartiers, en matière d'aménagement de voirie d'une part et d'aménagement paysager d'autre part.

Sans être plus long, puisqu'il faut aussi laisser la place au débat – et nul doute qu'il y aura des commentaires – je conclus en indiquant que l'exercice 2015 est un exercice de transition en matière d'investissement mais qu'il préserve les services publics de Charenton, en particulier les actions sociales.

J'ouvre une parenthèse sur cet aspect. A la suite de l'ouverture de l'EHPAD, il y a quelques mois, cela concerne l'accompagnement des seniors sur le territoire, mais aussi le soutien aux associations sociales, qui maintiennent un certain nombre de seniors à leur domicile. C'est essentiel et cela concourt à cette complémentarité du service public qui, aujourd'hui, est proposé à travers la résidence pour personnes âgées, le maintien à domicile avec deux associations très actives sur notre territoire, que nous soutenons financièrement et que nous conseillons, et, plus récemment, à travers l'ouverture de cet établissement spécialisé pour personnes dépendantes, établissement à caractère social.

L'essentiel à retenir est donc le maintien de la qualité des services publics, à travers les orientations budgétaires que j'ai indiquées, et le souci de préserver la situation financière de la Ville, de sorte à ce que nous ne rentrions pas dans la zone rouge que certaines collectivités territoriales connaissent et qui les mettront dans l'embarras. C'est le gage de notre autonomie pour demain, à la fois pour les services publics et pour notre capacité à investir dans notre patrimoine public.

Voilà, en synthèse, ce que je pouvais vous dire de ce débat d'orientation budgétaire et des axes qui sont proposés. Je n'en fais pas la liste

exhaustive, sinon je serais beaucoup plus long et je pense que je troublerais un certain nombre de mes collègues.

M. BRÉTILLON. – Merci, Hervé GICQUEL, pour cette présentation extrêmement large, avec un balayage national et local. Dans un contexte aussi difficile, nous arrivons malgré tout à avoir un avenir serein dans l’immédiat ; ce sera plus compliqué dans le futur. Nous pouvons nous engager à dire que si les choses continuent à être comme elles le sont, nous aurons la satisfaction de ne pas augmenter les impôts cette année, ni d’emprunter, puisque l’emprunt est un impôt différé, vous le savez. Cela a demandé beaucoup d’effort aux services, que je remercie, avec une volonté d’investir et de maintenir l’ensemble des services aux Charentonnais.

Le débat est ouvert. Madame GRATIET.

Mme GRATIET. – Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tiens tout d’abord à remercier l’administration pour la qualité de la note qui nous est présentée.

Le contexte financier que connaissent les collectivités est très particulier. Celles qui sont touchées, comme c’est le cas de Charenton, à la fois par la baisse des dotations de l’Etat et par le phénomène de péréquation, sont dans un exercice budgétaire tendu. L’Etat a annoncé une baisse étalée sur 4 ans, de 2013 à 2017. Le montant prélevé pour Charenton au titre de la DGF est de 426 k€ pour 2015, comme vous l’avez annoncé, et 1 028 k€ pour la péréquation. On est, globalement, sur une perte de recettes de l’ordre de 10 % du montant total des recettes de fonctionnement. Les chiffres inscrits dans le document sont-ils définitifs ? Ont-ils été visés par les services de l’Etat ? Pour autant, l’Etat ne nous demande pas de faire -10 % sur les places en crèche ou dans les écoles, -10 % sur l’enlèvement des ordures, -10 % sur les fêtes et cérémonies – quoique, sur ce point, le débat est ouvert – mais bien d’apporter les mêmes services avec 10 % de recettes en moins. C’est, en effet, l’équation à laquelle la Ville de Charenton est confrontée.

Qu’est-ce que cela signifie ? Nous ne sommes pas dans une réduction à la marge, ni dans un effort demandé sur une année. Si on impactait ces efforts sur la fiscalité locale, vous sauriez dire immédiatement, Monsieur le Premier Adjoint, je n’en doute pas, quel en serait le taux d’augmentation. Sur le seul exercice 2015, cette somme représente pas moins de 1 450 k€, baisse des dotations et péréquation confondues. 2016 sera également une année difficile à prévoir. En revanche, il n’y aura plus le système d’augmentation de la péréquation en 2017 ; seule la baisse des dotations sera à supporter. L’effort devrait être moins important, mais néanmoins significatif.

Par rapport à ce contexte, la principale question de ce DOB est bien de savoir comment vous allez faire, pas seulement sur 2015, mais jusqu’à 2017, en espérant que cette année-là marquera la fin de tels efforts. Il est à souhaiter que la sagesse de ceux qui seront alors aux affaires sera de ne plus demander un tel effort aux collectivités.

Il y a donc nécessité de revoir votre politique publique dans tous les secteurs. Toutes les politiques doivent être concernées. L’effort n’est pas à

concentrer sur certaines d'entre elles seulement. Vos politiques sont donc à réviser, à revisiter. Dans cette optique, pourquoi ne créez-vous pas une structure, un comité, qui réunisse les élus de la majorité et des oppositions avec les services, afin de redéfinir les politiques par secteur et de s'interroger à deux niveaux ? Est-ce que tous les services rendus à travers les prestations fournies par la Ville correspondent réellement aux attentes des Charentonnais, et comment réorganiser cette politique publique ? Est-ce que la façon dont votre politique publique est organisée est la plus efficace et la moins coûteuse ?

Vous nous présentez, au travers d'un inventaire à la Prévert, un état de bilans et de perspectives 2015 sur un certain nombre de périmètres. A la lecture de ces pages, je m'interroge sur la mise en œuvre de ce que vous allez réellement effectuer, du fait de l'impact des baisses des dotations, car ce sont plusieurs millions d'euros qui manquent à l'appel. Je perçois néanmoins une tendance, qui consiste à considérer comme une perspective le maintien de certaines mesures, par exemple dans le secteur de la petite enfance, avec le maintien des stagiaires, de la réunion d'information, des thèmes retenus aux journées pédagogiques. Je m'attendais à ce que vos perspectives soient de réelles ouvertures et ne soient pas cantonnées au statut de maintien. Si votre choix de politique est de maintenir votre capacité d'investissement, vous allez donc devoir réduire la voilure sur le fonctionnement. Je comprends mieux, alors, que la notion de maintien se transforme en perspective.

Je n'identifie pas clairement non plus, à la lecture de cet inventaire, comment vous allez réussir à faire ces économies. Quels services, en priorité et précisément, seront impactés par cette économie forcée ? Quels sont les domaines d'action municipale qui seront les plus touchés ?

Enfin, vous passez sous silence l'action sociale et les seniors. Je m'en inquiète, car cela laisse entendre que ces deux domaines sont impactés. Or, dans le contexte de crise que nous traversons, la Ville a un devoir de solidarité et de soutien envers les plus vulnérables. Malgré cet environnement contraint, vous vous devez de prendre en compte cette réalité-là.

Pour terminer, je trouve dommage qu'à Charenton, il faille attendre la date limite légale, soit la fin du premier trimestre de l'année en cours, pour que l'on puisse discuter du DOB, alors qu'il pourrait se faire dès la fin de l'année N-1 et permettre, ainsi, une plus large ouverture sur son débat. Je vous remercie de votre attention.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame BERTRAND.

Mme BERTRAND. – Le débat d'orientation budgétaire est, chaque année, le moment où les différents groupes peuvent échanger des considérations sur la politique générale, avec ses implications au plan municipale. Cet échange n'est évidemment pas sanctionné par un vote, mais il permet de resituer la prise de décision locale dans le contexte plus large des orientations et contraintes nationales.

Après le gel des dotations en 2010, sous la présidence de monsieur SARKOZY, l'année 2014 marque un nouveau tournant. Le Gouvernement de

monsieur HOLLANDE passe à la réduction de ces dotations, au titre, je cite, « de la participation des collectivités à la réduction du déficit public ». En tant qu'élue du Front de Gauche, je me place d'emblée dans une opposition frontale aux politiques d'austérité menées au nom d'une prétendue maîtrise des dépenses publiques. D'après le « Collectif pour un audit citoyen de la dette », pas moins de 59 % de l'actuelle dette publique proviennent de cadeaux fiscaux et de taux d'intérêt excessifs. Si la dette a augmenté, c'est d'abord parce que les Gouvernements successifs, UMP et socialistes, ont multiplié les exonérations pour les ménages aisés et les grandes entreprises. De ce fait, la part des recettes de l'Etat dans le PIB a chuté de 5 points en 30 ans. Si l'Etat avait préservé ses recettes au lieu d'organiser ses déficits, la dette publique serait aujourd'hui inférieure de 24 points de PIB, soit 488 Md€, à son niveau actuel. Ces cadeaux et autres exonérations fiscales et sociales ont été mises en œuvre en faveur de la frange la plus riche de la population.

D'autre part, des taux d'intérêt excessifs ont provoqué un effet « boule de neige », qui pèse très lourdement sur la dette actuelle. Ces charges d'intérêt, payées aux intermédiaires et autres spéculateurs financiers, nous permettent aujourd'hui de dire que la dette de tous fait la rente de quelques-uns.

J'affirme le caractère contre-productif des politiques d'austérité, génératrices de récession et, au final, d'une augmentation de la dette. Je suis donc en désaccord avec vous quand vous affirmez qu'il convient de poursuivre la stratégie de réduction des finances publiques engagée en 2012, d'autant que cette politique est engagée depuis bien plus longtemps par le ticket SARKOZY – FILLON. Il s'agit davantage de libérer les finances publiques des griffes des marchés financiers, en remettant en cause le pouvoir technocratique exorbitant octroyé aux opérateurs financiers, du fait du monopole du financement des déficits publics, ceci afin de retrouver une souveraineté des représentants élus face aux détenteurs de la dette.

Dans les mesures qui ont permis l'asphyxie et la paralysie des collectivités locales, n'oublions pas qu'en 2011, l'impôt sur les entreprises a été largement modifié. La taxe professionnelle, aujourd'hui supprimée, était un impôt particulièrement dynamique et compensatoire pour une commune dont certains quartiers sont sacrifiés au niveau logements, commerces de proximité, équipements publics, bref sur leur vie de quartier. N'oublions pas de rappeler également que les taux de cette taxe, transformée en contribution économique territorialisée et transférée aux communautés d'agglomération à partir de 2013, ne peuvent augmenter que si les communes relèvent leurs taux d'impôts sur les ménages. Ici encore, la continuité d'un Gouvernement à l'autre est troublante.

Je tenais également à aborder ce que vous appelez la montée en charge du fonds de péréquation. En tant qu'élue du Front de Gauche, je suis bien entendu favorable à ce que les territoires s'engagent sur la voie de la solidarité. Or, il nous semble aujourd'hui que cette augmentation de la péréquation a plutôt vocation à camoufler le désengagement de l'Etat. Les baisses de dotation sont générales ; toutes les collectivités sont impactées, et la péréquation est abordée comme un palliatif. Si le Gouvernement poursuit sur cette voie, nous risquons, là encore, de passer à côté du sujet et de détourner les fonds de péréquation de leur utilité bien réelle. Il est donc, aujourd'hui, fondamental de rappeler à l'Etat

son rôle de garant de l'égalité des territoires. La péréquation ne se substituera pas aux choix fondamentaux d'aménagement du territoire.

Il faut contrôler que la mixité sociale soit présente sur l'ensemble des territoires des communes, aller au-delà des 25 % de logements sociaux prévus par la loi SRU et interdire aux communes qui ne remplissent pas ces obligations d'effectuer des opérations immobilières de grand standing : voilà le chemin que nous devons prendre, si nous voulons réduire les inégalités entre territoires.

Désormais, dans le calcul de la péréquation, des critères environnementaux doivent être pris en considération, afin que les communes soient davantage incitées à prendre leur part de responsabilité en matière d'économie d'énergie, de lutte contre les gaspillages et de prospection de ressources énergétiques locales.

Concernant plus précisément l'année 2015 et les leviers actionnés par la Ville, vous nous avez expliqué, dans le journal municipal, qu'il n'y avait pas de petites économies. Ainsi, vous avez décidé de ne plus envoyer par voie postale leurs fiches de paye aux collaborateurs municipaux. Nous savons bien qu'il s'agit d'économies symboliques, face à un budget comme celui de la commune de Charenton. Egalement attachée aux symboles, je pense que l'augmentation des frais de représentation du Maire en début de mandat n'était pas nécessaire. De nombreuses communes se passent désormais de cérémonies des vœux ; pourquoi pas nous ? A moins qu'elles ne servent au démarrage d'une campagne électorale imminente... Les Charentonnais aussi sont attentifs aux symboles, et les augmentations de tous les tarifs municipaux, qui nous sont présentées en commission comme des augmentations symboliques, auraient pu être évitées pour les plus bas revenus. La Ville aurait ainsi pu remplir sa fonction de bouclier social pour les plus faibles. La navette municipale était, elle aussi, un symbole. Un travail de concertation avec les habitants de la commune, afin de réfléchir aux fonctions qu'elle aurait pu occuper, aurait eu un arrière-goût symbolique de démocratie.

Concernant le secteur de la petite enfance, nous demandons à tous ceux ici présents qui défendent l'idée du travail le dimanche de se battre, afin de permettre aux parents isolés de notre commune de pouvoir faire garder leurs enfants sans que cela ne leur coûte la totalité de ce qu'ils auront gagné dans la journée, soit en ouvrant un établissement d'avant-garde aux horaires étendus, soit en aidant les familles concernées dans leur financement d'une assistante maternelle.

Nous pouvons lire que l'année 2015 verra le début des travaux de l'école Anatole France. C'est une bonne chose, même si nous sommes surpris d'apprendre que finalement, les recours contre l'opération Jean Jaurès ne s'y opposent pas, contrairement aux bruits que vous répandez dans toute la ville.

Je me réjouis de vous entendre évoquer la réhabilitation et la modernisation de la piscine du complexe Télémaco Gouin, mais je m'inquiète quand vous parlez de son mode de gestion. Auriez-vous l'intention d'avoir recours à un partenariat public-privé, qui aboutirait à la marchandisation de la gestion de l'activité de natation, et qui aurait des conséquences sur la politique

tarifaire de l'équipement ? Rappelons que la Fédération française de natation considère que le passage d'un mode de régie en partenariat public-privé aboutit, dans 80 % des cas, à une augmentation sensible des tarifs, ainsi qu'à une perte de créneaux pour les clubs sportifs.

La vie associative de Charenton a besoin de s'ouvrir, de se diversifier, d'être encouragée et rassurée, à l'heure où de nombreuses associations quittent notre commune pour des communes voisines, afin de pouvoir accéder à des locaux, à une visibilité et à une reconnaissance.

Le Service prévention – médiation doit, selon nous, devenir une priorité pour la commune, et développer davantage de passerelles avec la vie active et associative, l'enseignement supérieur et la formation professionnelle.

En matière de sécurité, j'ai déjà exprimé ici mon désaccord avec les investissements réalisés dans le matériel de vidéosurveillance. Je le complète aujourd'hui en exprimant à nouveau mon désaccord total avec toute forme de démarche visant à armer les policiers municipaux, si par hasard cela était dans vos intentions. Les événements que nous avons vécus en janvier nous demandent de nous concerter et de réfléchir ensemble aux moyens qu'a une ville pour lutter contre l'obscurantisme, l'intolérance, et mettre en œuvre un grand plan de laïcité communale.

Je suis étonnée de voir que le centre communal d'action sociale et l'action sociale en général sont absents de ce document. Dans votre programme, vous prétendiez pourtant leur donner des moyens d'action supplémentaires. Qu'en est-il pour nos concitoyens sur qui s'acharnent les politiques d'austérité ?

Autre absence remarquable : l'écologie qui, malgré une délégation de compétence en matière de protection de l'environnement à la Communauté de Communes, pourrait trouver sa place et devenir une priorité dans chacun des secteurs abordés dans ce document. Ses capacités d'innovation en matière d'alternative municipale sont à explorer. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur BELLAÏCHE.

M. BELLAÏCHE. – Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, permettez-moi, moi aussi, de saluer la qualité du travail technique réalisé par les services et la qualité du document qu'il nous est donné d'étudier. Au-delà du document strictement financier, il intègre une démonstration qu'il nous faudra apprécier. Si monsieur l'Adjoint aux finances nous a fait une analyse impeccable, comme à son habitude, vous comprendrez que les conclusions auxquelles il arrive ne sont pas les nôtres.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que les collectivités locales sont soumises à une vraie contrainte : la baisse des dotations de l'Etat. Je me permets de rassurer madame GRATIET : elle ne représente pas 10 % des recettes de fonctionnement de la Ville, même si elle représente une somme substantielle. Loin de nous de minimiser cette contrainte, mais il serait bien que vous essayiez, comme l'ensemble des Français, d'intégrer et d'expliquer, en élus

responsables que nous sommes tous, que nous devons tous participer au redressement des comptes de notre pays.

Comme il s'agit de notre débat d'orientation budgétaire, il nous faut, à notre tour, vous livrer notre analyse de votre gestion et des perspectives que nous définirions. Sans que cela vous surprenne, je vais donc faire des propositions, mais aussi vous critiquer. Et tout comme mon groupe a écouté avec attention et respect monsieur GICQUEL, j'espère qu'à votre tour, vous arriverez collectivement à entendre la principale opposition politique de cette ville.

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Tout comme j'en ai fait la démonstration lors du débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes, à Charenton, les plaintes sur la chute à venir des recettes de la Ville sont contredites par la réalité des recettes. Nous l'avions déjà vu lors du compte administratif 2013 : protégée par des bases fiscales particulièrement hautes, notre Ville affronte les turbulences financières nationales avec plus de résistance que les autres collectivités. Aussi dur que cela puisse paraître, si vous acceptiez de porter un regard objectif sur vos finances locales, vous admettriez que notre ville est beaucoup plus favorisée que ses voisines et que son revenu fiscal est incroyablement plus élevé que celui de beaucoup de villes de notre strate. Cette situation nous permet d'engranger beaucoup plus de recettes fiscales que les villes voisines dans la même strate de population, ce qui nous permet d'afficher des taux d'imposition plus bas mais qui, en vérité, ne pourraient être identiques si nous étions moins favorisés économiquement.

L'avantage incroyable que nous avons résidé dans le fait que la simple hausse de nos bases fiscales, décidée annuellement par le Gouvernement, implique de telles rentrées fiscales que notre Ville était en capacité d'investir, durant la seule année 2013 et sur ses fonds propres, la somme gigantesque de 17 M€. Cette situation particulièrement avantageuse nous a permis de ne pas augmenter les taux d'imposition directe et de ne pas recourir à l'emprunt. Combien de villes de notre strate seraient capables, sur leurs seuls fonds propres, de lancer 17 M€ d'investissement sur une année ? Dans le Val-de-Marne, quasiment aucune. Or, nous avons quand même subi les premières baisses des dotations de l'Etat et les premières ponctions liées à la péréquation.

Il est donc clair que ce qui pourrait être vu comme une situation particulièrement enviable, aboutit à nous rendre plus taxables que les autres à la péréquation, qu'il est nécessaire de créer dans notre pays entre communes dites riches et communes dites plus pauvres. Penser autrement serait d'abord égoïste, et surtout la preuve d'une certaine absence de vision globale sur la nécessité de rééquilibrer notre paysage urbain, notamment en matière d'habitat.

Vous aurez compris que là, je n'ai pas encore parlé de votre type de gestion. Il s'agit d'une situation de fait, dont votre majorité ou une autre bénéficieraient de toute manière en arrivant à la tête de la commune. Reconnaissons, sans esprit polémique, que dans cette situation, il est plus aisé de ne pas avoir recours à l'emprunt ou à l'augmentation de la fiscalité. Il n'empêche que la tentation aurait pu vous saisir et que vous avez choisi de ne pas le faire.

Toutefois, pour conforter les recettes de la Ville, vous avez, avec peu de retenue, choisi d'utiliser le levier de la hausse des prix des services communaux, et avez parfois confondu service public et prestation de service. Si je devais citer un seul exemple, je vous rappellerais l'augmentation des taxes funéraires, qui ont eu comme conséquence une progression de 81 % des recettes qui y sont liées, ou encore le fait qu'alors que l'inflation, en 2014, a été de 0,9 %, tout a été augmenté du double, soit de l'ordre de 2 %.

C'est donc dans ce contexte, à la fois favorable d'un point de vue des recettes naturelles de la ville de Charenton et créateur de richesses supplémentaires par l'augmentation des prix demandés à la population, que nous devons aborder la mise en œuvre de notre politique communale. Il convient, à ce stade, de nous rappeler que nombre de nos compétences ont été transférées à la Communauté de Communes : la culture, la gestion et le ramassage des déchets, les politiques économiques, de l'habitat, de l'environnement, les séjours destinés aux enfants, etc. Je vous propose donc de nous arrêter quelques instants sur les domaines qui restent au sein du bloc communal.

Concernant la petite enfance, la création en cours du Relais d'Assistants Maternels est une très bonne chose pour notre ville. Il répond à un véritable manque qui s'exprimait depuis longtemps. Vous avez eu raison de vous y atteler ; il était très attendu. Cependant, dans ce secteur, il faut aller plus loin, en assurant le suivi de chaque demande de garde d'enfant jusqu'à ce qu'elle soit satisfaite. Le forfait « garde d'enfant » proposé par la Ville, que vous avez rendu particulièrement injuste en passant de 11 tranches à 3 tranches, est partiellement inadapté. En effet, l'intérêt d'une telle aide serait que le coût du mode de garde alternatif revienne, pour le citoyen, au coût de la crèche. Il nous faudrait donc tendre vers le fait que le coût de la garde soit le même, que l'on obtienne ou non une place en crèche. Ce n'est qu'à cette condition qu'on permettra aux Charentonnais d'être égaux en matière de pouvoir d'achat et devant l'emploi et, pour aller plus loin, que les femmes charentonnaises puissent être les égales des hommes devant l'emploi. Nous savons tous, en effet, que dans notre société, ce sont bien souvent les femmes qui font le sacrifice professionnel, en cas de difficultés à faire garder leurs enfants.

En ce qui concerne l'éducation, il nous faut revenir sur les rythmes scolaires, car ce qui a été fait n'est ni fait, ni à faire. Vous avez imposé la mise en place de votre réforme contre l'avis de toute la communauté éducative. Vos choix ont été guidés par d'uniques impératifs économiques. Ces choix ont été faits au mépris des parents, des enseignants, des équipes pédagogiques et de l'intérêt même des enfants. Lors de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, vous avez choisi une formule tellement minimale qu'aujourd'hui, vous êtes contraints d'inventer, dans l'urgence, un projet éducatif territorial (PEDT), ou plutôt un ersatz de PEDT, dans le seul but de pouvoir continuer à bénéficier de l'aide de l'Etat dit « fonds d'amorçage ». Le Gouvernement garantit en effet la pérennisation de cette aide – pérennisation, dois-je le rappeler, que vous réclamiez à cor et à cri – mais à condition d'établir un PEDT. Notre ville se retrouve donc dans cette situation paradoxale car, du fait du retrait surprise du projet éducatif territorial, pourtant négocié et accepté à l'unanimité par l'ensemble des intervenants scolaires, et même déposé à l'Inspection Académique, vous risquez de faire perdre à la Ville le montant de cette subvention d'Etat que vous réclamiez à cor et à cri. Il vous sera difficile, cette

fois, d'en faire porter la responsabilité au Ministère de l'Éducation Nationale. Il faudra assumer vos choix. Contrairement à ce qui existe, nous souhaiterions la mise en place d'activités périscolaires de qualité et, évidemment, gratuites.

Par ailleurs, vous mettez en avant l'augmentation de la fréquentation des cantines scolaires le mercredi midi, mais ce que nous ne savons pas, c'est si vous incluez dans vos calculs les enfants de l'école privée de Charenton qui, a-t-on appris, y sont aussi accueillis le mercredi midi. La question est de savoir s'ils font partie des 326 élèves de plus, par rapport à l'an passé.

En ce qui concerne la jeunesse, loin de nous l'idée d'en tirer une quelconque satisfaction, mais les faits nous obligent à faire le même malheureux constat. Nous entamons la troisième année de rattachement de l'Espace Jeunesse au service public municipal, et pour la troisième année, nous constatons que les 700 familles qui fréquentaient l'ALIAJ n'ont pas été retrouvées. Il y a tellement peu de monde qu'aujourd'hui, l'Espace Jeunesse est fermé le samedi et que vous en êtes à vouloir mettre en location les salles du bâtiment destiné aux jeunes. Votre politique a jeté dans la rue trop de jeunes, qui errent sans lieu pour se retrouver, mais rassurons-nous : nous savons que vous saurez régler le problème par l'action de la police municipale, qui devra régler les conséquences des problèmes que vous aurez vous-mêmes créés. Nous n'oublions pas, malgré toutes les conditions défavorables que vous créez, de saluer le travail des agents qui font tout pour assurer correctement leurs missions, en liaison avec les moyens mis à leur disposition et les orientations politiques que vous avez imposées. Vous aurez compris que sans revenir à un service privatisé de la politique de la jeunesse, il est temps de se remettre en question et d'élaborer ces perspectives avec les jeunes eux-mêmes, dans un lieu ouvert et accueillant, capable de leur offrir des perspectives de loisirs et un apprentissage de la responsabilité citoyenne.

Concernant le Service médiation-prévention tant attendu, nous félicitons sa nouvelle responsable pour sa nomination, et lui souhaitons beaucoup de réussite dans les missions qui lui sont confiées. Nous verrons, dans les faits, la réalité de l'action de ce service, mais comme si l'action sociale était une peine pour vous, pour créer ce nouveau service, vous avez déshabillé Pierre pour habiller Paul, en nommant la dernière assistante sociale de la ville responsable de ce service. Ça y est, mes chers collègues : après tant d'années d'efforts, vous y êtes arrivés ! La ville de Charenton n'a officiellement plus aucune assistante sociale. En ces périodes de crise aigüe, j'en ai presque honte, mais il est vrai que cette tranche de la population qui recourt aux assistantes sociales n'est pas la plus essentielle à vos yeux.

Pour le sport, nous sommes satisfaits d'apprendre, enfin, la rénovation des tribunes du stade Henri Guérin, et la reconstruction des terrains de tennis du square Jean Mermoz. En revanche, pour la piscine, mis à part le fait que, pour la 10^{ème} année consécutive, une étude soit en cours, rien n'est encore prévu. Si vous me permettez ce parallèle, j'espère que vous ne prendrez pas autant de temps pour vous rendre compte de sa désuétude que vous en avez pris pour vous remettre en question sur les subventions aux associations. Aussi loin que je m'en souviens, et alors que j'en suis à ma 26^{ème} année de mandat, je vous ai toujours proposé de rendre plus juste l'attribution des subventions, d'y intégrer des critères à la fois techniques et objectifs. Enfin, et timidement, vous

semblez y aller, bien que ce soit uniquement pour le Service des sports. Oserais-je vous proposer de ne pas vous arrêter en si bon chemin et de ne pas mettre encore 26 ans pour faire évoluer le reste de notre subventionnement aux associations ?

Dans la vie associative, mais aussi dans la vie publique, l'implication des citoyens est essentielle. L'époque exige d'avoir un rapport proactif avec eux. Ils ne veulent plus être des spectateurs de la vie politique. Nous sommes, pour notre part, pour la participation des habitants de l'origine d'un projet à sa finalisation. Nous souhaitons que cette notion de concertation prenne pied à Charenton. Cela éviterait, probablement, à nos élus de subir les huées de citoyens lors de réunions publiques, car c'est ce que nous avons pu voir lors des réunions de quartier. L'exemple du 109, à la dernière réunion à Valmy, l'illustre bien.

Notre regret, c'est que vous arrivez avec des projets tout ficelés, ou avec des questions auxquelles il faut répondre dans la seconde, sans réflexion ni possibilité d'étude préalable. Même quand vous consultez les habitants, comme pour le sens de circulation de la rue Guérin, vous vous permettez de ne tenir aucun compte de leur choix. Même quand la loi vous l'impose, la concertation est pour vous une contrainte, comme en témoignent les incidents qui ont émaillé la dernière enquête publique sur le PLU – quelle correspondance avec l'introduction de tout à l'heure – où c'est le commissaire-enquêteur lui-même qui a été obligé de rappeler à l'ordre le Maire et son Adjointe à l'urbanisme, afin de laisser les citoyens s'exprimer. Ensuite, les mêmes élus s'emportent quand cette absence de concertation aboutit à des blocages ou à des recours contentieux. L'exemple de l'ancien lycée Jean Jaurès en est la stricte démonstration. Dans ce dossier, s'il faut blâmer quelques-uns, ce sont bien ceux qui ont voulu, sans concertation, imposer un projet, quel qu'il soit.

Cette concertation, essentielle aujourd'hui aux yeux de nos concitoyens, nous la côtoyons pourtant. Vous savez : c'est celle où vous envoyez les Charentonnais pour connaître l'avenir du quartier de Bercy, côté Paris, car côté Charenton, en fait de concertation et de projet, c'est le néant absolu. Certes, nous avons déjà eu ce débat. Sur Bercy, selon vous, vous êtes en dépendance des projets parisiens, mais concernant la rue du Pont, il s'agit bien d'un projet strictement charentonnais. Pourquoi, alors que vous annoncez, dans votre document budgétaire, des permis de construire pour dans quelques semaines, ni la population en général, ni les riverains, et encore moins les élus que nous sommes – ce n'est pourtant pas faute de l'avoir demandé à plusieurs reprises – personne n'a été consulté ? Pire : la consultation publique imposée par la loi, qui est le strict minimum légal, a été reléguée dans un petit bureau, dans lequel il était difficile de tenir à plusieurs et qui, comble du comble, a été le théâtre d'altercations entre le Maire de Charenton et des habitants venus simplement user de leur droit d'opinion.

Puisque vous m'avez coupé la parole pendant l'introduction, j'en profite pour vous demander la communication tout à fait officielle – et je le ferai dès demain par courrier, si besoin – du rapport provisoire de ce commissaire, de la saisine du tribunal administratif et de l'ordonnance dont vous avez parlé.

Mais de quoi avez-vous donc peur ? Auriez-vous peur d'enrichir vos projets par l'intelligence individuelle et collective de vos concitoyens ? Seriez-vous inquiets de jouer la transparence avec les Charentonnais ? Etes-vous à ce point pressés que vos projets ne pourraient souffrir de quelques semaines de consultation supplémentaires ? Tout ceci nous laisse interrogatifs.

Parfois, nous avons même l'impression que si cela était de votre pouvoir, vous supprimeriez l'opposition. Après avoir appliqué strictement la loi, empêchant justement une partie de l'opposition de votre ville de siéger dans l'ensemble des commissions et organismes municipaux, il nous faudrait maintenant demander la permission pour assister à des réunions municipales publiques. C'est, en effet, l'injonction qui a été faite à l'une des élues de notre groupe, qui a eu l'outrecuidance de vouloir assister à une réunion sur l'accueil des jeunes enfants, et qui s'est vue exprimer que sa présence était problématique car – attention, l'argument va être puissant – il aurait pu manquer des chaises pour asseoir tout le monde ! Comme le dit l'adage : heureusement, le ridicule ne tue pas, mais quel bel exemple de transparence et de dialogue républicain !

C'est donc vers une démocratie plus participative que nous vous proposons d'aller, avec son lot de bonnes surprises, souvent, et de contraintes, parfois, mais toujours signe d'ouverture et de responsabilisation des citoyens. Ce droit à une expression plus directe s'accompagne d'obligations. Il est bien normal que le Maire de notre ville signe des arrêtés pour gérer notre vie collective. Notre groupe veut, pourtant, que le droit soit le même pour tous, et clairement défini. Comment comprendre que vous ayez choisi de mettre toute notre ville en « zone 30 » – toujours sans concertation, d'ailleurs – et que vous alliez de réunions publiques en réunions publiques en expliquant que cette règle n'est, en fait, pas la règle, et que nous pourrions rouler à 50 km/h sans avoir de problème ? Donc, le Maire, en France, pourrait fixer une obligation légale et décider, selon son bon plaisir, qu'elle s'applique ou non. Ce n'est pas sérieux, et c'est dangereux car vous permettez à tous, sur d'autres obligations, de ne pas se sentir concernés, d'appliquer la loi qu'ils veulent, ou de l'adapter selon leurs besoins ou leurs envies. Nous vous appelons à plus de rigueur et à respecter les règles légales. Elles ne sont pas faites à votre discrétion. Elles sont, ou elles ne sont pas, bonnes. D'ailleurs, cette ville uniforme à 30 km/h que vous avez créée, montre bien les limites d'une décision prise sur un coin de bureau, sans y associer qui que ce soit. Il vous a fallu remettre à 50 km/h le quai des Carrières et l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny. Il vous faut en plus, maintenant, expliquer que vous acceptez que l'on roule à 50 km/h. Bien sûr, certaines rues de notre ville devaient passer à 30 km/h, mais ce n'était pas toute la ville qui en avait besoin. En prenant une décision hâtive, vous flouez la concertation, vous flouez le Code de la Route, vous rendez floues les règles observées dans la ville, et tout cela pour, en fin de compte, autoriser les Charentonnais à faire ce qui se passait avant : rouler à 50 km/h. Pardon, mais j'ai l'impression d'être obligé de marcher sur la tête pour vous suivre.

Enfin, et pour terminer, j'aborde le logement social, car même s'il n'est pas de la compétence de la Communauté de Communes, vous en parlez dans le document d'orientation budgétaire. Nous voulons prendre acte que toutes les opérations prévues, quai des Carrières et rue du Pont, viendront une fois de plus régler une partie des protections phoniques le long de l'autoroute A4. C'est

donc avec cynisme que vous avez décidé de stopper une partie du bruit de l'autoroute sur la ville par l'exposition des bénéficiaires du logement social au plus grand flux autoroutier d'Europe. Ce n'est pas notre conception du droit au logement social.

En conclusion, vous comprendrez qu'en matière de fiscalité, de choix des investissements nécessaires, d'accompagnement de nos jeunes, d'implication des citoyens dans la vie publique, de recherche d'amélioration de notre cadre de vie et de justice sociale, vos orientations budgétaires peuvent considérablement être améliorées pour répondre aux enjeux qui sont les nôtres. Nous vous invitons à les repenser. Je vous remercie de votre attention.

M. BRÉBILLON. – D'autres demandes de parole ? Monsieur DROUVILLE.

M. DROUVILLE. – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais faire une ou deux observations, suite aux propos de notre opposition. Je n'ai pas 26 ans d'expérience dans ce Conseil municipal, mais les quelques années que j'ai me donnent l'occasion de constater que notre opposition est un peu « hors sol ». Il m'avait semblé venir, aujourd'hui, pour voir un débat d'orientation budgétaire. Or, je constate que notre opposition nous assomme avec un propos sur la politique de notre commune, sur la démocratie participative, sur un sentiment très personnel, que je respecte, de la vision de la politique de notre Municipalité. Nous parlons bel et bien d'un débat d'orientation budgétaire, et sur ce point, j'aimerais faire deux observations.

Ma première observation est à l'intention de monsieur BELLAÏCHE. Lorsque vous parlez d'une tentation que nous aurions de ne pas augmenter les impôts, j'y vois plutôt le respect de la parole donnée à nos électeurs et une volonté politique affichée et déterminée de ne pas augmenter les impôts. Vous êtes un peu « hors sol » lorsque vous considérez qu'une commune aurait la tentation de ne pas augmenter les impôts, lorsque l'on voit à quel point la pression que nous avons désormais sur les épaules de baisser nos charges de fonctionnement est telle que nous pourrions faire comme beaucoup de communes de droite comme de gauche : augmenter les impôts. Là encore, ce n'est pas une tentation mais une volonté déterminée de ne pas le faire.

Vous considérez encore que le fait de ne pas avoir augmenté les impôts récemment, le fait de ne pas avoir emprunté, serait la conséquence du fait que notre ville est un peu un pays de Cocagne, où nous avons des bases fiscales très élevées. Nous en avons déjà discuté. Là encore, vous êtes un peu « hors sol », puisque ce que vous voyez comme étant la conséquence toute simple, où nous récolterions les fruits d'une base fiscale qui nous échappe, vient plutôt, à mon sens, du fait que notre politique globale a favorisé, depuis des années, une commune de qualité, avec des services publics de qualité et, peut-être, des habitats de qualité, locatifs ou pas, sociaux ou pas. C'est bien pour cela que nous avons une politique affichée et déterminée à continuer de favoriser un équilibre dans notre habitat.

Pour terminer mon propos, j'en viens à cette rengaine que vous avez de considérer que nous mettrions des logements sociaux au bord de l'autoroute. Là encore, vous êtes un peu « hors sol », puisque nous faisons des

logements sociaux là où nous le pouvons. Je vous rassure : quel que soit le lieu où ils sont situés, ils sont toujours de qualité, grâce à des bailleurs qui font un travail que je tiens à souligner, de qualité lui aussi, dans leur conception du logement social. Ce n'est pas parce qu'il est au bord de l'autoroute que nous ne serons pas capables de loger des gens qui en ont besoin, puisqu'il est là, le souci pour les pouvoirs publics : loger des gens qui ont besoin d'être logés, dans des villes comme Charenton, au bord de l'autoroute ou pas. J'attire votre attention sur le fait qu'il y a aussi de nombreux propriétaires, au bord de l'autoroute, qui achètent et qui, tous les jours, sont dans cette configuration. Ce n'est pas à mésestimer, autant que, éventuellement, la construction de logements sociaux.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur DROUVILLE. Monsieur VAN DEN AKKER.

M. VAN DEN AKKER. – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rassurer le Conseil municipal, en particulier l'opposition, sur l'activité du CCAS. Il a initié un travail s'appelle l'analyse des besoins sociaux, c'est-à-dire que nous allons étudier, rechercher ce que nous devons faire plus tard pour permettre à tous nos concitoyens ayant un problème social d'avoir une réponse du CCAS. Par rapport aux années antérieures, c'est une activité positive : nous n'attendons pas de savoir s'il y a des problèmes, mais nous allons les chercher. Je crois que c'est une amélioration très nette de l'activité du CCAS.

Pour répondre au problème des assistantes sociales, effectivement, il y a eu une baisse du nombre de celles-ci, mais je rappelle que nous avons, au niveau du CCAS, deux assistantes sociales qui sont diplômées et qui font leur travail, à l'heure actuelle. Vous pouvez vous en étonner, Monsieur BELLAÏCHE, mais il y a bien deux personnes qui ont un diplôme d'assistante sociale au niveau du CCAS.

Par rapport à ce que vous avez expliqué pour le forfait « garde d'enfant », effectivement, il y a une modification. Cependant, je voudrais parler du CMR (Complément Mensuel de Ressources). Si l'on compare l'année 2006 à l'année 2014, il y a deux fois plus de personnes qui reçoivent le CMR, avec une augmentation de 200 % de la somme totale allouée. L'objectif qui avait été fixé en 2008 était que les personnes âgées handicapées arrivent à avoir, en minimum de ressources, ce que l'on appelle le seuil de pauvreté, que nous avons pris à 60 % alors que souvent, dans d'autres villes, il est pris à 50 %. Nous avons réussi, pour les trois dernières années, à ce que les couples soient légèrement au-dessus de ce niveau de pauvreté. Pour 2014, les personnes isolées n'y étaient pas ; nous envisageons qu'elles soient en augmentation et au-dessus du seuil de pauvreté pour 2015. Il faut attendre, pour cela, que le débat d'orientation budgétaire du CCAS, puis son débat sur le budget, soient validés par le conseil d'administration. Je rappelle en effet que le CCAS est une structure autonome. Je vous remercie.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur VAN DEN AKKER. Madame MAGNE.

Mme MAGNE. – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais apporter quelques précisions concernant les rythmes scolaires. Tout d'abord, je précise que l'organisation, qui avait été un temps envisagée, obligeait financièrement à

faire table rase des activités proposées par la Ville sur le temps scolaire. Cela aurait été très dommageable, car ces activités bénéficient à tous les élèves scolarisés dans les écoles, ce qui n'est pas le cas des activités sur le temps périscolaire, puisque les enfants sont nettement en moindre proportion.

Concernant les rythmes, les enseignants n'en voulaient pas, bon nombre de parents non plus, et pas qu'à Charenton. Il suffit de voir les sondages et articles récents qui viennent de paraître sur le sujet dans la presse et les médias.

Concernant la réforme des rythmes et le PEDT, l'Etat, je vous le rappelle, a largement fait évoluer la nécessité de contenu, devant l'irréalisme de l'application sur le terrain de ce que monsieur PEILLON avait un temps imaginé. A ce jour, le PEDT doit intégrer toutes les activités déjà existantes sur le temps périscolaire. Vous savez que la Ville de Charenton propose, depuis de nombreuses années déjà, des activités périscolaires de qualité, qui sont appréciées par les enfants et les familles. Je ne pense donc pas qu'il aurait fallu faire table rase de tout cet existant de qualité et apprécié. La nouveauté est d'établir un lien entre les projets d'écoles et les projets de centres de loisirs. Cela ne sera pas bien compliqué, puisqu'un partenariat existe déjà largement dans les écoles. Il convient d'y intégrer une nouveauté, suite aux attentats du mois de janvier, qui est un chapitre imposé par la Ministre de l'Education Nationale sur la laïcité et la citoyenneté. Je n'ai donc pas d'inquiétude quant au PEDT et au petit financement associé pour la Ville de Charenton.

Concernant les élèves accueillis de Notre-Dame des Missions, les enfants charentonnais qui y sont scolarisés ont, effectivement, la possibilité d'être accueillis dans les centres de loisirs, comme ils l'étaient auparavant, le mercredi toute la journée. Mercredi dernier, à titre d'information, ils étaient 46, sur environ 650 enfants dans l'ensemble des centres de loisirs. Je ne pense pas que la proportion soit énorme. Sur les 320 enfants environ qui fréquentent la restauration le mercredi midi, ce ne sont que des enfants scolarisés dans les écoles publiques de la ville. Les 46 enfants de Notre-Dame viennent pour déjeuner, mais restent tout l'après-midi dans les structures d'accueil de loisirs.

M. BRÉTILLON. – Merci, Madame MAGNE. Monsieur GAILHAC.

M. GAILHAC. – Merci, Monsieur le Maire. Cela ne fait pas 26 ans que je suis au Conseil municipal ; c'est seulement mon 3^{ème} mandat, mais je me souviens du 1^{er} mandat, où monsieur BELLAÏCHE nous avait expliqué qu'il n'avait aucun problème avec la fiscalité et qu'il n'avait pas peur d'augmenter les impôts. Au 2^{ème} mandat, monsieur BELLAÏCHE nous expliquait que les taux étaient relativement bas, qu'emprunter n'était pas un problème et qu'il fallait en profiter. Maintenant, monsieur BELLAÏCHE nous explique qu'il faut défendre la vision de l'Etat, qui baisse les dotations et augmente la péréquation. En trois mandats, on a donc une vision à géométrie variable des politiques municipales. Face à cela, la Ville de Charenton a, depuis longtemps, choisi de garder une ligne directrice stable : dépenser avec attention, limiter les taux fiscaux et attirer les entreprises pour alléger les charges qui pèsent sur les ménages. Cela peut s'appeler de la chance, pour monsieur BELLAÏCHE ; pour ma part, je lierais plutôt cela à une saine gestion de la vie municipale de Charenton, et j'en suis fier.

M. BRÉTILLON. – Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur Pascal TURANO.

M. TURANO. – Je voudrais réagir sur l'interprétation que vous faites, Monsieur BELLAÏCHE, du respect du contrôle de vitesse en ville. Effectivement, il a été demandé à la police municipale de faire preuve de discernement et de verbaliser au cas par cas. Il est vrai que cette limitation de vitesse permet d'apaiser la circulation. Vous avez évoqué le mépris du Code de la Route ; je pense qu'il est bon de rappeler qu'un individu contrôlé à 70 km/h au lieu de 50 km/h, ce n'est pas le même coût qu'un individu contrôlé à 70 km/h au lieu de 30. Dans l'ensemble, la circulation a baissé, même s'il n'y a pas de verbalisation à 35 ou 40 km/h. Cela a permis, en tout cas, d'apaiser la circulation et de faire en sorte que les individus qui roulaient à des vitesses très excessives ont levé un peu le pied.

La dernière fois, madame BERTRAND parlait de fantôme pour ce qui concerne la vidéosurveillance. Je pense que vous avez une totale méconnaissance de l'outil. Vous évoquez également l'armement des policiers dans une période où on a vu des agents se faire abattre comme des chiens ; je pense que vos propos sont un petit peu déplacés.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur TURANO. Madame CAMPOS.

Mme CAMPOS. – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais rappeler que malgré le désengagement du Conseil général du Val-de-Marne, qui nous a fait perdre 600 000 € sur 3 ans, nous avons maintenu, et même renforcé, le service public dans le domaine de la petite enfance. Les normes de l'OMS sont d'avoir une crèche pour 10 000 habitants. Aujourd'hui, nous avons neuf structures de petite enfance sur la commune, plus le RAM et les deux structures privées dans lesquelles nous sommes réservataires d'une cinquantaine de berceaux. Je pense donc que nous assurons, pour le Conseil général, le service de la petite enfance.

M. BRÉTILLON. – Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Monsieur GICQUEL.

M. GICQUEL. – Pour répondre rapidement à madame BERTRAND sur la dimension de protection de l'environnement, je ne l'ai pas mentionnée dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, mais il y a tout de même un point à relater, qui est intéressant sur deux aspects : le traitement des dépenses énergétiques des bâtiments communaux. Nous nous sommes engagés, depuis quelques semaines, dans une consultation pour faire intervenir un prestataire, qui permettra de nous pencher sur la performance énergétique de nos bâtiments et, ce faisant, d'essayer de réduire la consommation énergétique. Nous espérons que ce dispositif sera mis en œuvre autour de 2016 et se déploiera sur un certain nombre d'équipements publics. La dimension environnementale est donc prise en compte, à travers cet exemple, et c'est aussi une recherche d'économies que nous pourrions peut-être retirer de cette disposition.

Un autre point qui me fait réagir est le propos de monsieur BELLAÏCHE sur le niveau inégalé des 17 M€ en 2013, qui nous a servi à investir. J'espère que chacun a bien compris : il ne s'agit pas de gabegie dans l'utilisation

de ces fonds, mais bel et bien d'une épargne qui, dûment proportionnée, nous a permis d'investir sans avoir recours au moindre emprunt pour la construction, la rénovation ou l'entretien du patrimoine communal. Vous pointez cela en demandant quelle ville peut présenter un tel bilan, mais vous devriez plutôt vous satisfaire de cette situation. Si je dois le comprendre comme cela, j'en suis ravi, parce que ce sera porté au procès-verbal comme tel. Je ne l'ai pas immédiatement compris ainsi ; je préfère donc reformuler mon propos.

Effectivement, ce n'est pas donné à chaque collectivité de pouvoir compter sur un fonds de roulement de ce montant, mais là où j'appelle votre attention, Monsieur BELLAÏCHE, c'est sur le fait que cette situation ne va pas se reproduire. Ce fonds de roulement a pu s'accumuler pendant quelques années à la faveur de droits de mutation inattendues, comme je l'indiquais tout à l'heure. Malheureusement, je crains qu'en 2015 et 2016, je crains que nous ne soyons pas tout à fait dans la même perspective. Cela nous a bien servi à ce moment-là et nous a évité de nous endetter ; je pense que c'est une grande satisfaction que nous devons partager collectivement, ce soir. Vous l'avez entendu comme cela ; je m'en satisfais.

Pour le reste, vous parlez du revenu fiscal élevé. Certes, il y a un revenu fiscal élevé à Charenton, comme dans d'autres collectivités locales à l'ouest, à l'est, au nord et au sud de Paris. Toutefois, ce n'est pas pour autant qu'il faut user du levier fiscal à tout coup pour, de manière débridée, faire du service à la population et investir tous azimuts sans avoir une vraie perspective sur les capacités d'après-demain. Nous avons un revenu fiscal qui est ce qu'il est. Nous avons un potentiel fiscal qui n'est pas utilisé à concurrence de ce que d'autres collectivités pratiquent, mais c'est bien ainsi. Cela signifie que nous préservons le contribuable charentonnais des capacités qu'il serait capable de générer en réglant davantage l'impôt local. Je crois qu'il n'est pas temps, aujourd'hui, de le solliciter davantage. En tout cas, c'est ce que nous entendons dans la ville : surtout, ne pas augmenter la pression fiscale. J'entends particulièrement ce message des locataires du parc social, qui ne pourraient pas supporter cette charge complémentaire. Nous sommes dans le vivre-ensemble, y compris d'un point de vue fiscal. C'est ce que cette majorité municipale s'est efforcée de préserver de mandat en mandat. Il est parfois arrivé que nous accroissions les taux, mais comme vous l'avez rappelé, les taux de Charenton, notamment pour la taxe d'habitation, sont sensiblement inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans d'autres collectivités de la même strate.

Ce que je sais, en tout cas, pour observer et écouter les témoignages d'autres élus de collectivités proches ou plus lointaines, et pour lire la presse spécialisée, c'est qu'aujourd'hui, certaines collectivités sont dans cette spirale infernale qui est de ne plus pouvoir contraindre davantage les dépenses de fonctionnement. Certaines d'entre elles s'initient déjà à l'exercice de baisser les services publics à la population. Cela va bien au-delà d'une collectivité, pas très loin d'ici, qui a décidé de fermer, au terme de la fin de l'année, sa patinoire. Certaines d'entre elles sont vraiment en train de réduire tous azimuts l'activité qui était proposée à leurs populations. Or, la spirale infernale de cette affaire, c'est que, ne pouvant baisser les dépenses de fonctionnement liées à l'activité au-delà de ce qu'elles pratiquent déjà, elles se trouvent dans la situation d'augmenter très fortement la fiscalité, ce qui ne compensera malheureusement pas les pertes de recettes qu'elles constatent aujourd'hui ni l'accélération

structurelle des dépenses de leurs services publics. De plus, en complément de l'augmentation de la fiscalité, elles ont bien souvent recours à l'emprunt. C'est là une spirale infernale qui, du reste, est pointée chaque fois par la Cour des Comptes. Didier MIGAUD s'en faisait encore l'écho, pas plus tard qu'hier ou aujourd'hui, lorsqu'elle a sorti son rapport.

Le dessein du Gouvernement, à l'heure actuelle, est de contraindre les collectivités locales à ne pas dépenser plus. Je pense que nous pouvons être d'accord, sur ce principe. De ce point de vue, il faut regarder la réalité en face. Nous devons porter une grande attention sur cela, mais c'est aussi une satisfaction que nous pouvons collectivement adopter ce soir, puisque la situation de Charenton reste, heureusement, plus satisfaisante qu'ailleurs. Cela nous permet d'engager 2015, voire 2016, sous de meilleurs auspices.

Voilà ce que je souhaitais dire en propos conclusifs : nous préférons nous trouver dans une situation où nous avons créé les conditions de ce que nous constatons aujourd'hui, parce que nous sommes dans le maintien du service public. A ce sujet, Madame GRATIET, j'appelle à votre sagacité l'observation d'autres collectivités, dont certaines sont confrontées à la réduction du service public, ce qui n'est pas notre cas, au contraire.

M. BRÉTILLON. – D'autres demandes de prise de parole ?
Monsieur Loïc RAMBAUD.

M. RAMBAUD. – Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur le logement social, notamment sur les propos de monsieur DROUVILLE. Vous semblez faire croire que nous vous reprochons l'utilisation de bureaux pour construire du logement social, et vous justifiez cette nécessité par le manque de place dans la ville. Quand ce n'est pas la faute du Conseil général, la faute de l'Etat ou de la Région, c'est la faute du manque de place. En gros, il y a toujours quelque chose qui vous contraint. J'aimerais que vous me rappeliez combien de logements sociaux ont été inscrits dans le projet Jean Jaurès ou dans celui des « Jardins de Navarre », là où il y avait de la place. Il me semble qu'il n'y en a aucun, dans ces deux projets.

M. BRÉTILLON. – Vous savez bien qu'il y a, à l'heure actuelle, 36 logements sociaux qui vont être construits avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, dans le cadre de l'achat du terrain par la COGEDIM. Il n'y a pas d'autoroute dans ce secteur ; je vous montrerai sur un plan, un jour.

Avez-vous d'autres questions ? Monsieur DROUVILLE.

M. DROUVILLE. – Je précise que nous ne sommes pas des dogmatiques mais des pragmatiques. Nous prenons notre ville comme elle l'est. Ce n'est pas nous qui avons mis des rails ni l'autoroute. Nous avons des terrains disponibles, des bailleurs qui veulent construire. S'ils veulent changer des bureaux inutilisés en logements sociaux, nous sommes d'accord. Nous prenons notre ville comme elle est : nous avons l'autoroute et nous y construisons aussi des logements sociaux, privatifs ou autres. Là encore, mon propos est de dire exactement ce que vous avez dit. Vous avez raison : nous sommes confrontés à une contrainte physique, nous l'assumons et nous construisons quand même du logement social. Mon propos va aussi plus loin : les paroles de monsieur

BELLAÏCHE accusant la Mairie de mettre volontairement du logement social au bord de l'autoroute comme un mur antibruit, ce sont des propos qui, non seulement sont faux, mais qui poussent peut-être certains Charentonnais contre d'autres, essayent de séparer et de diviser, alors qu'en réalité, notre ville est une et qu'elle est ce qu'elle est. Nous faisons avec l'acquis et l'existant. Je le répète : nous ne sommes pas des dogmatiques, nous sommes des pragmatiques. Nous faisons les choses pour qu'elles aient une utilité pour les Charentonnais.

M. RAMBAUD. – Certes, la ville dispose d'un certain nombre de contraintes et d'inconvénients qui sont les voies ferrées et l'autoroute, mais ce que nous vous reprochons, c'est justement de ne rien faire pour améliorer cette situation. On pourrait éventuellement construire du logement social au bord de l'autoroute, mais la moindre des choses, si on respectait un peu les gens qui habitent au bord de cette autoroute, pas seulement les gens qui bénéficient du logement social mais aussi ceux qui sont propriétaires, serait d'engager des démarches pour pouvoir mettre en place des protections phoniques le long de l'autoroute ou des voies ferrées. Or, nous avons l'impression qu'il ne se passe rien, sur ce sujet, à Charenton.

M. BRÉTILLON. – Monsieur RAMBAUD, je vous conseille d'aller un jour à la médiathèque des Quais. On n'entend pas un bruit à l'intérieur. Bien sûr, si vous ouvrez les fenêtres, il y a du bruit, je suis d'accord avec vous. Nous n'allons peut-être pas entamer un dialogue. Je pense que c'est le moment de conclure, à moins que d'autres personnes ne veuillent prendre la parole. Monsieur BELLAÏCHE.

M. BELLAÏCHE. – Je ne veux pas relancer le débat, parce que tout a été dit. Je remercie monsieur RAMBAUD d'avoir répondu. Nous n'avons pas l'intention de monter une ville contre l'autre.

Puisque vous avez cité mes propos, Monsieur GAILHAC, je vous demanderai, s'il vous plaît, d'apporter la preuve que j'ai tenu les propos que vous avez énoncés. Je m'inscris en faux par rapport à tout ce que vous avez dit. Quand je cite quelqu'un, je prends les citations et je dis quand elles ont été prononcées. Je vous demande donc de prendre l'engagement de venir ici avec les propos et le moment où je les ai cités ; sinon, de vous excuser d'avoir dit quelque chose qui était faux.

M. BRÉTILLON. – S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je pense qu'il est l'heure de conclure.

Je rappelle à madame GRATIET que la création d'un comité où siègeraient à la fois la majorité et l'opposition existe déjà : cela s'appelle un Conseil municipal. Votre « inventaire à la Prévert » était une façon poétique d'analyser un budget, avec les différents postes qui le constituent. Vous m'excuserez, mais je n'ai rien retenu du reste de votre intervention.

Madame BERTRAND, je me suis senti encore, pendant un instant, au Conseil général, à écouter monsieur FAVIER ou monsieur SAVOLDELLI, qui ont dû certainement vous prêter leurs notes. Chez vous, il y a un petit parfum d'exotisme, que j'aime beaucoup, de démocratie populaire du genre Corée du Nord et Cuba, mais dans une version naïve. Pour la sécurité, j'ai trouvé pas mal

l'idée de refuser la vidéo et les armes, mais de proposer de nous concerter. Je crois que nous allons être efficaces !

Monsieur BELLAÏCHE, je vous ai subi, une fois de plus, et je ne tomberai pas dans le piège de tenter de répondre à vos critiques tous azimuts et à vos propos « hors sol », comme le disait très justement monsieur DROUVILLE. Rien n'a grâce à vos yeux. Nous habitons deux villes différentes, mais les électeurs, eux, savent qu'ils vivent dans la nôtre, à Charenton, dans une ville agréable, que nous avons façonnée, transformée, enrichie, jusqu'à en faire l'une des villes les plus recherchées du département. C'est là où les impôts sont les plus bas, là où les écoles et les crèches sont parfaitement tenues. Vous avez pu constater hier soir, ici même, lors de la manifestation des médaillés du travail, la gentillesse, la prévenance avec lesquelles nous recevions les Charentonnais. Cette proximité, cet accueil, vous ont permis de mesurer, en retour, la satisfaction ressentie par la population.

Vous pouvez lancer vos anathèmes avec le succès qu'on connaît : vous le rappelez vous-même, 26 ans d'opposition. Vous ne représentez plus aujourd'hui que 16,47 % des électeurs. Vous avez été mis hors course dès le premier tour. Vous avez la mémoire bien courte, pour porter le verbe si haut.

Vous voudriez nous imposer votre modèle périmé et sectaire, cette politique dont les socialistes nous montrent malheureusement, tous les jours, son inefficacité : le chômage, la précarité, l'insécurité, la pauvreté, la casse de l'administration, les frontières-passoires, la montée du Front National. Tout cela va ensemble. Vous avez transformé la France en un pays socialiste dont vous détenez tous les leviers, et malgré cet échec, vous osez tenter de nous imposer, à Charenton, vos méthodes et prodiguer vos conseils. Nous ramons pour préserver le pouvoir d'achat des Charentonnais contre vos amis du Gouvernement. Ils ne connaissent que le levier de la fiscalité, s'étonnant du départ de l'argent ou des jeunes vers l'étranger. Charenton est l'une des rares communes à ne pas augmenter les impôts ni à recourir à l'emprunt.

Les Français en ont assez ; vous ne l'avez pas encore entendu. Vous avez raison de ne pas vous représenter une énième fois aux élections départementales sous votre nom. Mieux vaut attendre les régionales sur une liste à la proportionnelle ; là, vous avez une chance, en tant que président du groupe socialiste, d'y figurer.

Arrêtez de pleurer sur le bruit de l'autoroute A4, Monsieur le membre de la commission BRUITPARIF, et de refuser d'endosser cette responsabilité, celle de l'Etat et, pire, celle de la Région, dont vous êtes d'auguste représentant. Vous m'aviez fait rencontrer la présidente de BRUITPARIF, madame Julie NOUVION. Elle est souriante.

Comparez votre intervention avec tout ce que vient d'exposer monsieur GICQUEL, ce travail minutieux de la Municipalité, de notre administration, qui nous propose, dans une crise sans précédent et que vous contribuez à provoquer, de ne pas augmenter les impôts ni d'emprunter. Le Premier Maire-Adjoint vous propose un débat construit sur des documents irréfutables, qui vous donnent un maximum d'éléments, de faits, de chiffres, pour asseoir votre réflexion. Chaque mot est pesé, alors que vous nous imposez

une litanie de contre-vérités et d'arguments fallacieux pour tenter d'échapper à vos responsabilités et à l'incurie générale et désordonnée de la politique que vous soutenez.

Vous êtes sûrement fier de la MGP (Métropole du Grand Paris), de la disparition du département du Val-de-Marne. Toutefois, ce n'est pas encore fait, puisque vos alliés communistes sont vent debout contre cette suppression. Avez-vous anticipé une minute la complexité ou l'impossibilité du regroupement de territoires pour attendre entre 300 000 et 1 million d'habitants, et ce dès la fin de cette année, au 31 décembre 2015, ce qui risque de spolier les villes de leurs ressources économiques et de la compétence du logement ? Tout cela n'a pas l'air de vous déranger beaucoup. Cela va aussi détruire des intercommunalités telles que celle de Charenton et de Saint-Maurice, et vous osez proposer, avec 10 ans de retard et avec hypocrisie, comme vous l'avez fait l'autre jour, une fusion, dans le cadre de la débâcle factuelle orchestrée par madame LEBRANCHU et monsieur VALLS. Pour qui prenez-vous vos auditeurs ou vos électeurs ?

Décidément, cette ville ne veut pas de vous, car plus vous vous éloignerez de la vérité concrète et vérifiable par tous, moins vous serez crédible. L'outrance ne paye pas. Tout ce que vous venez de nous dire est désagréable, parce que moi, j'aime cette ville, et ces propos sont insupportables pour ceux qui ont choisi d'y vivre. Mais continuez ainsi ; après tout, vous nous ouvrez un boulevard, et pour conclure, vous nous rendez service ! Merci, Monsieur BELLAÏCHE.

Sur ce, le débat est clos et nous passons au point suivant à l'ordre du jour.

M. BELLAÏCHE. – Sans rouvrir le débat, je tiens à m'excuser de devoir partir, parce que j'ai un amendement à défendre au sein de la Région pour inscrire Charenton sur le CPER (Contrat de Plan Etat – Région), comme je m'y étais engagé après de vous. Si vous me permettez, je vais donc abandonner la séance et aller essayer de défendre cet amendement.

M. BELLAÏCHE. – Très bien. J'espère que nous aurons un résultat positif.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

10° – ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL A MADAME LA COMPTABLE DU CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES.

Mme HERBERT. – Il est proposé, ce soir, de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de madame la comptable du Centre des finances publiques pour l'année 2014. En effet, outre les prestations à caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Ces prestations donnent lieu au versement par la

collectivité intéressée d'une indemnité de conseil. Cette indemnité est calculée par rapport à la moyenne des trois derniers exercices sur les dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement, en fonction d'un barème. Il vous est donc proposé, au titre de 2014, de verser le montant de 6 376,10 €.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. Je peux dire que madame COURTY nous a plusieurs fois aidés avec des conseils extrêmement pertinents. Avez-vous des remarques ? Madame GRATIET.

Mme GRATIET. – A l'heure où nos collectivités vivent – je devrais dire subissent – une telle baisse des dotations de l'Etat, nous sommes en droit de nous interroger sur la légitimité de cette indemnité. Autoriser le paiement des dépenses que vous engagez pour la ville, Monsieur le Maire, ne fait-il pas déjà partie des missions premières de madame la comptable ? Compléter la rémunération d'un agent de l'Etat par cette indemnité s'apparente à une augmentation légitime. Or, nous sommes en droit de nous interroger sur les qualités du service rendu, par exemple sur les délais des paiements de réels, qui sont régulièrement dépassés, ou sur le taux de non-recouvrements qui ne se font pas dans un délai raisonnable, ou encore sur le cumul des impayés, qui porte sur plusieurs années. C'est pourquoi je m'abstiendrai.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. J'ai un peu précédé votre question, puisque je disais justement que madame COURTY nous avait donné plusieurs conseils particulièrement pertinents et éclairés. D'autre part, c'est la loi. Que vous le vouliez ou non, je crois que nous sommes obligés de nous soumettre à cette formalité.

Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (1 abstention – groupe « Charenton Ambition »).

11° – MAJORATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL DE NUIT.

M. TURANO. – Un arrêté ministériel du 30 août 2001 a fixé à 0,17 € le taux horaire de l'indemnité pour travail normal de nuit. Cette indemnité est accordée aux policiers municipaux amenés à travailler, dans le cadre de leurs horaires habituels, entre 21 h 00 et 6 h 00 du matin. En effet, depuis quelques jours, une brigade de nuit a été créée. Elle permet une certaine complémentarité à l'action conduite par la police nationale, conformément à la convention de coordination que nous avons signée le 24 janvier 2014. Il est proposé au Conseil municipal d'accorder une augmentation de 0,80 €, comme la réglementation le permet, en faveur des policiers qui travaillent dans cette brigade de nuit, portant donc le taux horaire à 0,97 €. Merci.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur TURANO. Y a-t-il des remarques sur cette indemnité horaire pour travail de nuit, justifiée du fait de l'allongement des horaires de nos policiers municipaux, qui doivent surseoir aux transferts de l'Etat, avec moins de policiers dans les commissariats et plus dans les villes ? Madame GRATIET.

Mme GRATIET. – L'essentiel des avancées sociales qu'ont connues les policiers municipaux datent des années 1970 à 2000. Je pense, entre autres, à la reconnaissance de la pénibilité du métier à travers un dispositif de « compte épargne pénibilité ». L'application des pouvoirs de police est une lourde responsabilité. La PM est la garante de la sécurité dans notre ville. Elle est de plus en plus sollicitée, face à une délinquance et à une insécurité exacerbées. Nous l'avons, une fois de plus, tristement constaté le mois dernier. La mise à jour du taux de cette indemnité est le moins que l'on puisse faire ; c'est pourquoi je voterai en faveur de celle-ci.

M. BRÉTILLON. – Merci. Nous allons passer au vote, à moins qu'il n'y ait d'autres demandes d'intervention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12° – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS.

M. SEGALAT. – Il nous est proposé de valider les dernières modifications qui interviennent sur le tableau des emplois permanents de notre administration municipale, face à plusieurs événements. Suite à réussites aux concours, neuf postes sont transformés dans les trois filières administratives, animation et médico-sociale. Il convient d'ajouter la modification de deux postes suite à la réintégration de deux agents partis pour des raisons personnelles et revenus dans leur secteur d'origine. Suite à un reclassement dû à une inaptitude pour raison de santé, un agent de la filière technique a pu rejoindre la filière administrative. Enfin, un poste de directeur contractuel du Pôle des Solidarités est supprimé. Il avait été créé en juin 2014 mais n'avait jamais été pourvu. Il avait été imaginé, dans le cadre du recrutement de ce directeur général adjoint du Pôle des Solidarités, une alternative à la voie statutaire. Le recrutement a eu lieu par la voie statutaire ; il nous appartient donc de supprimer cet emploi contractuel provisoire.

En synthèse, treize suppressions et douze créations sont identifiées dans cette modification, ce qui porte à 622 le nombre d'emplois autorisés. Ce dossier a obtenu le double vote à l'unanimité du comité technique, dans sa nouvelle formule et sa nouvelle composition, réuni le 30 janvier 2015. Merci, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci, Monsieur SEGALAT. Des remarques, sur cette modification du tableau des emplois permanents ? Madame UDDIN.

Mme UDDIN. – Merci, Monsieur le Maire. Alors que la ville de Charenton était connue pour son action sociale, notamment grâce à ses crèches et à ses travailleurs sociaux, vous êtes aujourd'hui en train de réduire à néant le Service solidarité. En effet, à travers ce tableau présenté comme anodin, on apprend quand même que vous avez décidé de supprimer le poste d'assistant social que vous deviez pourtant pourvoir. Depuis plusieurs mois, vous expliquez attendre le recrutement d'une DGA déléguée au social pour procéder au remplacement de l'assistante sociale qui est partie, et maintenant qu'elle a pris

ses fonctions, vous supprimez le poste. J'en profite pour souhaiter une nouvelle fois la bienvenue à madame GORAND.

Vous représentez cela dans votre tableau en essayant de faire croire que l'attaché réintégré va ainsi remplacer le poste d'assistant socio-éducatif, mais je ne saurais trop vous rappeler que travailleur social est un vrai métier, qui demande des compétences particulières délivrées par un diplôme d'Etat. C'est aussi l'occasion de souhaiter un bon retour à monsieur ZAJDENWEBER. Nous lui souhaitons de réussir dans toutes les missions qui lui seront confiées, qui s'annoncent très diverses.

Pire que ce non-remplacement, la dernière assistante sociale qui restait à la Ville n'est plus affectée au CCAS. En un an, nous sommes donc passés de trois assistantes sociales à aucune. Monsieur VAN DEN AKKER nous dit qu'il reste deux assistantes sociales au CCAS, mais les personnes en question sont-elles là pour cela ? Sont-elles salariées de la Ville de Charenton pour exercer une mission d'assistant social ? Pour l'une d'elles, je vois très bien de qui vous parlez, et il me semble que son poste n'est pas celui d'un travailleur social. Voilà que certains de nos agents municipaux vont devoir exercer des missions au-delà des fonctions pour lesquelles ils ont été embauchés.

Vous pouvez cesser de vous cacher derrière divers prétextes : nous avons bien compris que vous avez décidé de tout déporter sur le Département. Il est vrai que c'est de sa compétence, mais alors que nous avons la chance d'avoir un service social de proximité, vous êtes en train de tout détruire.

M. BRÉTILLON. – Madame UDDIN, c'est exactement le contraire : l'action sociale, les assistantes sociales, c'est le Département. C'est parce qu'il y a carence du Département que nous sommes obligés d'embaucher des assistantes sociales. C'est exactement le contraire de ce que vous dites.

Mme UDDIN. – Pourquoi n'en avons-nous plus, aujourd'hui ?

M. BRÉTILLON. – Nous en avons trois : madame HALLAK, madame ALPALSLAN et madame PESTANA.

Mme UDDIN. – Madame ALPALSLAN n'est plus affectée au CCAS.

M. BRÉTILLON. – Peut-être, mais elle s'occupe toujours du social.

Mme UDDIN. – Elle va donc être assistante sociale dans un service qui touche quinze à vingt jeunes de 18 à 25 ans, et uniquement des hommes ?

M. BRÉTILLON. – Ce sont parmi les cas les plus difficiles.

Mme UDDIN. – En plus, elle va occuper ses fonctions de responsable du service, donc avoir double mission. Quant à madame PESTANA, qui est aussi responsable du Pôle des Solidarités, il me semble qu'elle n'est pas embauchée pour exercer une mission de travailleur social.

M. BRÉTILLON. – Elle est assistante sociale. Monsieur VAN DEN AKKER.

M. VAN DEN AKKER. – Madame PESTANA a effectivement un diplôme de travailleur social. Depuis de nombreuses années, elle fait du travail d'assistante sociale en allant très régulièrement, une à deux fois par semaine, sur le terrain, voir des personnes ayant des problèmes sociaux. Tous les documents qui sont remis lors du conseil d'administration, où sont décidés les versements et les aides, sont faits par madame PESTANA. J'ai du mal à comprendre que vous estimiez que madame PESTANA n'est pas assistante sociale.

Mme UDDIN. – Je n'estime pas que madame PESTANA n'est pas assistante sociale ; j'estime qu'elle a un emploi, aujourd'hui, qui occupe assez de son temps, celui de responsable du Pôle des Solidarités, et qu'à côté de cela, elle va être obligée de retourner à ses fonctions initiales d'assistante sociale, parce que vous ne recrutez plus d'assistante sociale.

M. BRÉTILLON. – Vous avez vous-même cité Marc ZAJDENWEBER qui revient dans le Pôle de Gérontologie. Je vous le répète : c'est devant les carences du Département que nous sommes obligés de prendre le relais. En plus, ce sont des socialistes qui sont présidents de l'action sociale au Département du Val-de-Marne ; voyez avec vos amis. De même, nous sommes obligés de traiter le RSA. Il y en a assez, cela suffit. Nous ne pouvons pas sans cesse nous charger de ce dont le Département ne veut plus.

Nous passons au vote sur cette modification du tableau des emplois permanents.

La délibération est adoptée à la majorité (4 voix contre – groupes « Charenton avant tout » et « Pour Charenton : l'Humain et l'Écologie » et 1 abstention – groupe « Charenton Ambition »).

DIRECTION FINANCIERE DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA PETITE ENFANCE

13° – MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU RELAIS ASSISTANTS MATERNELS.

Mme CAMPOS. – La création du RAM de Charenton a été validée en Conseil municipal, lors de sa séance du 11 décembre 2014. Il s'avère donc nécessaire d'établir un règlement de fonctionnement pour cette nouvelle structure. Le RAM es situé au rez-de-chaussée du centre Alexandre Portier, au 21 bis, rue des Bordeaux. La responsable du RAM est une éducatrice de jeunes enfants recrutée, employée et rémunérée par la Ville. Pour rappel, le RAM est un lieu d'écoute, de médiation, d'animation, d'information pour les familles, parents comme enfants, ainsi que pour les assistants maternels agréés du secteur libre et pour les gardes à domicile. L'utilisation de ses services est libre et gratuite.

Le règlement, que vous avez ci-joint, rappelle les missions du RAM, le public concerné, les horaires d'ouverture et les périodes de fermeture, le fonctionnement de la structure, les objectifs et les obligations du RAM. Il est ainsi

proposé au Conseil municipal de ce soir d'approuver ce règlement de fonctionnement.

M. BRÉTILLON. – Merci. Avez-vous des remarques sur ce règlement ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

14° – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'AIDE A L'INVESTISSEMENT ACCORDEE PAR LA CAF POUR LA CREATION D'UN RELAIS ASSISTANTS MATERNELS.

Mme CAMPOS. – Dans le cadre de leur politique de la petite enfance, les caisses d'allocations familiales soutiennent activement la promotion et le développement des équipements et services d'accueil des jeunes enfants, en apportant notamment un soutien technique et financier. La Ville de Charenton a sollicité la CAF pour une demande d'aide à l'investissement relatif à la création de son RAM. Suite à cette demande, la CAF du Val-de-Marne a décidé d'allouer à la Ville une subvention-plafond de 19 282 € sur fonds « plan crèche », pour la réalisation des travaux du RAM.

La convention d'objectifs et de financement que vous avez ci-joint a pour objet de fixer les modalités de versement de cette subvention, sachant que la Ville a quand même certaines obligations. D'une part, elle doit réaliser le programme dans les 36 mois suivant la décision de la CAF d'engagement de crédits, qui est donc intervenue le 11 novembre 2014. D'autre part, la Ville s'engage à ne pas modifier la destination sociale du service pendant une période de 10 ans à compter de la date d'effet de l'agrément de la CAF, que nous avons obtenu le 5 février dernier. La convention prend fin au terme de cette période de 10 ans.

M. BRÉTILLON. – Merci. Je vais me permettre un commentaire que la CAF : c'est le seul et le dernier organisme qui continue à faire face à ses missions et à ses devoirs. Je le souligne, parce que ce sont les seuls chez qui on peut avoir des subventions, quand elles sont évidemment dans leur champ d'application. Ils ont même pris en charge une toute petite partie de ce que le Département avait abandonné, concernant les crèches municipales. C'est pour cela que j'aime à le souligner : c'est trop rare pour ne pas le dire.

Y a-t-il des remarques sur cette convention d'objectifs et de financement ? Il n'y en a pas ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE L'EDUCATION

15° – NOUVEAUX SECTEURS SCOLAIRES MATERNELS A COMPTER DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2015 : CREATION DE ZONES TAMPONS.

M. BRÉTILLON. – Je précise que vous avez une carte en annexe. Madame MAGNE.

Mme MAGNE. – Merci, Monsieur le Maire. Suite à une prévision d'augmentation du nombre d'élèves dans les écoles maternelles de la ville, et suite à une concertation avec les directeurs d'école et l'inspection d'Académie, il est proposé de créer une zone tampon, pour mieux répartir les élèves dans les différentes écoles maternelles de la ville, notamment les écoles des Quatre Vents et Conflans. Il existe déjà une telle zone sur le secteur de Conflans – La Cerisaie. A l'intérieur de ces zones, les affectations des élèves peuvent varier d'un établissement à l'autre, en fonction des capacités d'accueil. Cette proposition peut nous permettre d'envisager l'ouverture d'une nouvelle classe dans l'école maternelle des Quatre Vents, qui a une capacité de huit classes dont cinq sont actuellement ouvertes. Ces affectations ne concerneraient, bien évidemment, que les enfants qui entrent en petite section et qui n'ont pas de fratrie déjà scolarisée dans une autre école de la ville. Vous avez une carte en annexe présentant les rues concernées. Merci.

M. BRÉTILLON. – Merci. Avez-vous des remarques sur cette petite modification scolaire ? Madame UDDIN.

Mme UDDIN. – Merci, Monsieur le Maire. Si la zone dont il est question semble adaptée, car géographiquement au centre des deux écoles, la zone violette sur la carte présentée, elle, nous a interpellés. Nous nous apercevons en effet que certaines zones, pourtant à quelques mètres d'une école, peuvent se trouver en zone tampon. L'exemple révélateur, c'est qu'en habitant au sud de l'école maternelle La Cerisaie, les enfants peuvent pourtant se trouver affectés au Champ des Alouettes. Vous concevrez que se trouver à proximité de l'école de ses enfants est un confort indéniable. Nous pensons donc que la carte scolaire est à repenser ; c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie. Madame MAGNE.

Mme MAGNE. – Le vote avait été unanime, en commission.

M. BRÉTILLON. – Merci. Nous passons au vote... Allez-y, mais on ne va pas faire des dialogues permanents comme ça.

Mme UDDIN. – J'aimerais rappeler à madame MAGNE que le vote en commission n'est pas obligatoire ni définitif.

M. BRÉTILLON. – Nous passons donc au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité des voix exprimées (5 abstentions – Groupes « Charenton avant tout », « Pour Charenton, l'Humain et l'Écologie » et « Charenton Ambition »).

DIRECTION JEUNESSE, ANIMATION, SPORTS

16° – APPROBATION DU PROJET « CINEMA SUR LES QUAIS » ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AFFERENTE.

Mme FRUAUT. – Vous vous en souvenez peut-être : en 2002, le Conseil municipal des jeunes a initié un projet autour de la programmation cinématographique. Ce projet a perduré. Il a été repris, en 2012, par un groupe de personnes retraitées passionnées de cinéma, sous l'intitulé « Cinéma sur les quais ». C'est une série de projections qui a lieu à l'Espace Jeunesse, une fois par mois, de mémoire.

Récemment, ce groupe de personnes s'est constitué en association du même nom. Dans le but de favoriser les actions intergénérationnelles, le Service municipal des jeunes a proposé d'intégrer à ce projet de projection cinématographique l'association d'étudiants de l'école de kinésithérapie de Saint-Maurice, désireuse de créer elle aussi un ciné-club et en recherche d'une salle. Les deux associations se sont rencontrées et ont trouvé, au travers de cette rencontre, des intérêts majeurs communs, tant en termes culturels qu'en termes de lien social.

Ces deux associations souhaitent donc travailler ensemble, avec le Service municipal de la jeunesse, à l'élaboration d'une programmation cinématographique, en la complétant de débats, de discussions, d'invitations, et également d'une vente de boissons et pâtisseries, dont le produit des recettes serait reversé à une association caritative. Le coût de la location des films ne pourra excéder 270 € TTC, ce qui représente environ six films loués. Les films seront toujours en accès libre, et le coût des projections sera porté par le Service municipal de la jeunesse. La convention tripartite qui vous est proposée, entre l'association des étudiants de l'école de kinésithérapie, l'association « Cinéma sur les quais » et le Service municipal de la jeunesse, précise les engagements de chacun pour mener ce partenariat culturel.

M. BRÉBILLON. – Merci, Madame FRUAUT. Des remarques, sur le « Cinéma des quais » ? Pas de remarques ; nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17° – APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DE PRESTATION DE SERVICE ORDINAIRE « ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT » RELATIF A L'ACCUEIL ADOLESCENT SIGNEE ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) ET LA VILLE.

Mme FRUAUT. – Comme elle le fait pour l'ALSH des enfants, la CAF apporte un financement à l'ALSH des adolescents, au titre de la prestation de service ordinaire. Sont concernés les activités en direction des jeunes de 11 à

17 ans, dans le cadre des ateliers socioculturels, des activités organisées après le temps scolaire, les accueils des mercredis, samedis et pendant les vacances scolaires. Cette prestation est calculée en fonction du taux de fréquentation horaire enregistré chaque jour. A titre indicatif, en fonction des activités organisées et de la fréquentation, il est escompté un financement d'un montant de 24 351 €. Il est donc nécessaire d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention que vous avez jointe. Voilà, Monsieur le Maire.

M. BRÉTILLON. – Merci pour ces précisions. Des remarques ? Nous passons au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. BRÉTILLON. – Je vous remercie pour cette séance qui ne se termine quand même pas trop tard, et je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 50.

Lu et approuvé,

Le secrétaire de séance,



Madame Valérie FRUAUT

Maire adjoint